DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

Au coeur de l'Ile, rayonne!
COMMUNE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2025

AFFAIRE N°2025-CM/061 : RAPPORT DES MANDATAIRES 2023 DE LA SPL ENERGIE REUNION

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 21 mai 2025.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 14 mai 2025.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 19
Absents : 10
Représentés : 02
Total des votes : 21

Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel – LUCILLY Harry – GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin – MAZAGRAN Daniella - GARRYER Patrick – SINAPIN Marie Jacqueline – DE LAMOTHE Jean Bernard - RAYAPIN Marie Kenny – TECHER Sophie - ROBERT Laurencine - BRANCALIN Sandrine – ELISABETH Vincent - ECLAPIER Eric - SISAHAYE Teddy.

Absents : VIADERE Marie Ange – MAILLOT Yann – ELISABETH Marie Jeanne - FOUASSIN Stéphane – BOYER Laurent – PADRE Hermina - FANNIO Anaïs - PAUSE Jean Claude – ELISABETH Karine - PAPAYA Mélissa.

Ont voté par procuration : MAILLOT Yann (procuration donnée à ROBERT Laurencine) – PADRE Hermina (procuration donnée à SINAPIN Jacqueline).

Secrétaire de séance : ELISABETH Vincent.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 28/05/2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Par délibération n°81/2016 du 30 août 2016, le conseil municipal avait autorisé l'adhésion de la commune à la Société Publique Locale Energies Réunion, devenue par la suite Société Publique Locale Horizon Réunion.

Suite aux changements de gouvernances intervenues successivement en juin 2021, puis en avril 2022, le Président du Conseil d'Administration a interpellé la Direction Générale de la SPL Horizon Réunion lors du Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2022, afin que cette dernière réfléchisse au changement de dénomination sociale pour recentrer cette dernière autour des thématiques énergétiques et de maîtrise de l'énergie.

Le retour à la dénomination sociale antérieure « Énergies Réunion » avec une nouvelle identité visuelle, ainsi que l'ajout d'une mention « Agence Régionale de l'Energie et du Climat » a été actée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juillet 2023 a approuvé le changement de dénomination sociale de la Société Publique Locale Horizon Réunion en SPL Énergies Réunion, Agence Régionale de l'Energie et du Climat.

L'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit, qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants.
Aussi, la SPL Energie Réunion a transmis à la collectivité son rapport pour l'exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le CGCT,
Vu le rapport des mandataires 2023 de la SPL Energie Réunion joint en annexe de la présente délibération.

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (21 voix pour) :**

ARTICLE 1 : **De prendre acte du rapport des mandataires 2023 de la SPL Energie Réunion.**

ARTICLE 2 : **D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

Vincent ELISABETH

Pour copie conforme,
Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

FICHE SIGNALETIQUE 2023

SPL ENERGIES REUNION
2 rue Galabé – Zac Portail – Bât E – 1er étage
97424 Piton Saint-Leu
Tel : 0262 44 57 00

HORIZON REUNION

OBJET SOCIAL

Energies et Climats – Environnement et Développement durable

(.....) Réalisation d'actions dans une logique d'aménagement et de développement durables, de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, de la cohésion et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains et la transition vers une économie circulaire.

Préservation et valorisation des ressources et du patrimoine de La Réunion

Renforcement du développement économique et social du territoire réunionnais : prise en compte de la transversalité des objectifs climatiques, énergétiques, environnementaux, sociaux et économiques sur le territoire réunionnais.

La SPL ENERGIES REUNION assure le rôle d'agence régionale de l'environnement (au sens de l'article L. 211-3-1 du Code de l'énergie) et d'agence locale de l'énergie et du climat (au sens de l'article L. 211-5-1 du Code de l'énergie).

Participation au rayonnement régional, national et international du territoire réunionnais et coopération internationale dans l'intérêt et pour le compte de ses actionnaires (.....) *Article 2 des statuts*

RCS : Saint-Pierre de La Réunion – TGI
Siret : 795 064 658
Date de création : 04 juillet 2013
Code APE : 7490B

PRÉSIDENT :
Jean-Pierre CHABRIAT
DIRECTEUR GENERAL :
Matthieu HOARAU

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
Pierre Bertrand (Exco Bertrand et Associés)

PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES
Bruno Robert
CIREST

Nombre de salariés (effectif moyen) fin 2023
71 salariés

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

A. HISTORIQUE DE LA SOCIETE

Depuis sa création le 4 juillet 2013 et sa reprise de l'activité de l'association « Agence Régionale Énergies Réunion », la SPL HORIZON REUNION, société anonyme au sens du Code de commerce, est un outil engagé dans une démarche de valorisation énergétique du territoire réunionnais.

En 2016, afin d'amorcer son développement en Agence Régionale, le désir a été exprimé de tirer pleinement les conséquences de la loi relative à la transition énergétique pour la Croissance Verte. La nouvelle répartition des compétences qu'elle opère est en effet une occasion pour la société de s'adjoindre de nouvelles thématiques dans le respect du champ d'activité et des actions d'autres Sociétés Publiques Locales.

Ainsi, depuis 2016, la SPL maintient son cœur de métier sur les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, l'efficacité énergétique, la connaissance des énergies et les aspects « Climat », tout en s'insérant dans une logique de protection d'environnement et de développement durable via le traitement des questions connexes et complémentaires.

Elle réalise toutes ses actions autour d'un objectif commun : œuvrer pour la durabilité du développement de La Réunion. Ses domaines d'interventions sont principalement les :

- Le développement énergétique durable de La Réunion
- La lutte contre le changement climatique
- La préservation des ressources naturelles de l'île
- Le maintien d'un environnement sain pour les réunionnais
- La lutte contre la précarité énergétique
- La protection de la biodiversité
- La promotion d'un aménagement et urbanisme durables

Son action s'inscrit dans une démarche de valorisation énergétique et environnementale du territoire de la Réunion en général et de ses actionnaires en particulier.

Ainsi conformément à l'article 2 de ses Statuts, l'objet de la SPL HORIZON REUNION est, dans les domaines de la maîtrise de l'énergie (MDE), de la production décentralisée de l'énergie (PDE) et des énergies renouvelables (ENR), d'assurer pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire :

- Une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Toutes études techniques ;
- Toute maîtrise d'ouvrage et exploitation d'ouvrages nécessaires à des services publics ;
- L'exploitation des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général dans ses domaines d'activités.

Elle permet de ce fait aux collectivités actionnaires d'élargir leur champ d'action dans une logique d'autonomie énergétique en 2030 et de transition environnementale du territoire.

HORIZON REUNION est l'outil régional qui dispose d'une parfaite connaissance de la situation énergétique et climatique de La Réunion à travers la collecte, l'analyse et la structuration des données depuis plus de 10 ans. Elle permet ainsi d'orienter au mieux les stratégies énergétiques et environnementales du territoire réunionnais.

HORIZON REUNION est force de proposition et d'innovation pour les collectivités afin de :

- Valoriser leur potentiel en matière d'énergies renouvelables et trouver des solutions de maîtrise de la demande en énergie
- Identifier les ressources d'un territoire pour une production énergétique respectueuse de son environnement
- Organiser la protection de l'environnement et de la biodiversité réunionnaise

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

B. DENOMINATION SOCIALE

Pour rappel la SPL « Énergies Réunion » est devenue « Horizon Réunion » à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 février 2019.

Il avait notamment été évoqué lors de cette dernière le fait que le changement de dénomination sociale s'adaptait « aux stratégies nationales et internationales de lutte contre les changements climatiques. Avec cette vision plus globale et plus concrète, l'évolution du nom de notre société devra permettre une meilleure compréhension de notre objet social désormais « développement durable » ».

Lors de celle-ci, il avait également été rappelé que « L'essence même de nos thématiques d'actions est essentiellement liée aux générations futures. C'est donc avec cette nouvelle vision que nous abordons la thématique en ayant en ligne de mire cette idée d'un nouvel horizon. »

Après réflexion et prise de conscience, il avait été proposé de construire une nouvelle image pour la SPL, toutes les actions menées étant liées à un futur meilleur pour La Réunion et des conditions de vie meilleures pour ses habitants. Ce sont les raisons pour lesquelles il avait été proposé le changement de dénomination sociale qui est devenue « HORIZON REUNION ».

Suite aux changements de gouvernances intervenues successivement en juin 2021, puis en avril 2022, le Président du Conseil d'Administration a interpellé la Direction Générale de la SPL Horizon Réunion lors du Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2022, afin que cette dernière réfléchisse au changement de dénomination sociale pour recentrer cette dernière autour des thématiques énergétiques et de maîtrise de l'énergie.

Le retour à la dénomination sociale antérieure « **Énergies Réunion** » avec une nouvelle identité visuelle, ainsi que l'ajout d'une mention « **Agence Régionale de l'Energie et du Climat** » a été actée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juillet 2023 a approuvé le changement de dénomination sociale en Énergies Réunion, Agence Régionale de l'Energie et du Climat.

C. MODIFICATIONS STATUTAIRES

Année	Actionnaires
2013	Statuts constitutifs
2015	Statuts modifiés à l'issue de la réduction de capital en raison de la sortie de l'actionnariat de la CASUD
2016	Statuts modifiés à l'issue de l'augmentation de capital
2018	Statuts modifiés à l'issue du changement de siège social
2019-2020	Statuts modifiés à l'issue du changement de dénomination sociale
	Statuts modifiés à l'issue de l'AGE du 12 novembre 2019 aux fins de rectification d'erreurs matérielles et mise à jour de ces derniers.
2021	Statuts modifiés à l'issue de la procédure de réduction de capital motivée par des pertes antérieures
2024	Statuts en cours de modification à l'issue du changement de dénomination sociale

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

ETAT DES RELATIONS ENTRE LA COMMUNE DE SALAZIE ET LA SPL HORIZON REUNION

Aucune activité en 2023 avec la Collectivité.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

ACTIONNARIAT
CAPITAL SOCIAL DE 993 967 EUROS

A. ACTIONNAIRES

La liste des actionnaires est la suivante :

Année	Actionnaires
2013	Conseil Régional de la Réunion
	SIDELEC
	Conseil Départemental de la Réunion
	CASUD
	CIREST
	Commune de l'Etang-Salé
	Commune de Bras-Panon
2014-2015	CASUD (sortie)
2015	CIVIS
	Commune de Saint-Paul
	Commune de Saint-Pierre
	Commune de la Possession
	CINOR
2016	Commune de Saint-André
	Commune de Sainte-Marie
	Commune de la Plaine des Palmistes
	Commune de Cilaos
	Commune de Trois-Bassin
	Commune de Saint-Philippe
	Syndicat Mixte Parc Routier
	Commune de Sainte-Suzanne
	Commune de Salazie
	Commune de l'Entre-Deux
2018	GIP PPIEBR
	Commune du Tampon
2020	Commune de Saint-Louis
	Commune de Sainte-Rose
2021	TCO

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

B. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est de 993 967 €, correspondant à 37 392 actions d'une valeur nominale de 26 58235 €, suite à la réduction de capital intervenue en 2021 :

Actionnaires	Nbre actions détenues	Capital	%
Conseil Régional	30 410	808 369 €	81,33%
Sidelec	1 200	31 899 €	3,21%
Conseil départemental	500	13 291 €	1,34%
CIREST	400	10 633 €	1,07%
Étang Salé	250	6 646 €	0,67%
Bras-Panon	250	6 646 €	0,67%
CIVIS	1 867	49 629 €	4,99 €
Saint-Paul	1 000	26 582 €	2,67%
Saint-Pierre	150	3 987 €	0,40%
La Possession	55	1 462 €	0,15%
CINOR	400	10 633 €	1,07%
Saint-André	150	3 987 €	0,40%
Sainte-Marie	150	3 987 €	0,40%
Plaine des Palmistes	80	2 127 €	0,21%
Cilaos	50	1 329 €	0,13%
Trois Bassins	50	1 329 €	0,13%
Saint-Philippe	50	1 329 €	0,13%
SMPRR	50	1 329 €	0,13%
Sainte-Suzanne	30	797 €	0,08%
Salazie	30	797 €	0,08%
Entre-Deux	30	797 €	0,08%
GIP PPIEBR	50	1 329 €	0,13%
Tampon	20	532 €	0,05%
Sainte-Rose	50	1 329 €	0,13%
Saint-Louis	20	532 €	0,05%
TCO	100	2 658 €	0,27%
TOTAL	37 392	993 967 €	100%

Les principales modalités de variation du montant total et de la répartition du capital social depuis la création de la société sont :

- Réduction de capital
- Augmentation de capital
- Cession d'actions

C. PRISE DE PARTICIPATION

Il est précisé que la SPL Horizon Réunion ne détient aucune prise de participation directe ou indirecte au capital d'autres sociétés ou groupements d'intérêts économiques au sens de l'article L233-4 du Code de commerce.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Collectivités	Représentants
Région Réunion	***12 représentants*** 1- Christian Annette 2- Wilfrid Bertile 3- Patrice Boulevart 4- Maya Césari 5- Jean-Pierre Chabriat 6- Evelyne Corbière 7- Nadine Gironcel Damour 8- Frédéric Maillot 9- Jean-Bernard Maratchia 10- Lorraine Nativel 11- Pascal Plante 12- Axel Vienne
Sidelec	***2 représentants :*** 1- André Duprey 2- Pierrot Cantina
CIVIS	***2 représentants :*** 1- Jacques Techer 2- Eric Ferrère
Commune de Saint-Paul	***1 représentant :*** 1- Michel Clemente
CIREST – Assemblée spéciale	***1 représentant :*** 1- Bruno Robert
18 membres	

Le taux moyen de présence des membres aux réunions du Conseil d'administration ayant effectivement eu lieu en 2023 est de 53,70% (48.61% en 2022).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

ASSEMBLEE SPECIALE

Collectivités	Représentants
Commune de l'Entre-Deux	***1 représentant :*** 1- Jean Daniel AMONY
Conseil Départemental	***1 représentant :*** 1- Jean-François PAYET
CIREST	***1 représentant : Président de l'Assemblée spéciale*** 1- Bruno ROBERT
Commune de Bras Panon	***1 représentant :*** 1- Eric ROUGET
Commune de l'Etang-Salé	***1 représentant :*** 1- Catherine LAURET
Commune de Saint-Pierre	***1 représentant :*** 1- Pascal BASSE
Commune de Saint-André	***1 représentant :*** 1- Adélaïde CERVEAUX
Commune de Sainte-Marie	***1 représentant :*** 1- Sylvie BILLAUD
Commune de la Plaine des Palmistes	***1 représentant :*** 1- Joan DORO
Commune de La Possession	***1 représentant :*** 1- Armand VIENNE
Cinor	***1 représentant :*** 1- Johanna COUTANDY
Commune de Cilaos	***1 représentant :*** 1- Klébert GONTHIER
Commune de Trois Bassins	***1 représentant :*** 1- Fabien AURE
Commune de Saint-Philippe	***1 représentant :*** 1- Pascal Willy BOYER
Parc Routier de La Réunion	***1 représentant :*** 1- Fabrice HOARAU
Commune de Sainte-Suzanne	***1 représentant :*** 1- Laurent DALLEAU
Commune de Salazie	***1 représentant :*** 1- Vincent ELISABETH
Commune du Tampon	***1 représentant :*** 1- Eric AH-HOT
GIP PPIEBR	***1 représentant :*** 1- En attente de désignation
Commune de Saint-Louis	***1 représentant :*** 1- Corinne ROCHEFEUILLE
Commune de Sainte-Rose	***1 représentant :*** 1- Jean Yves Jimmy PERIBE
TCO	***1 représentant :*** 1- Yann CRIGHTON
22 membres	

Le taux moyen de présence des membres aux réunions de l'assemblée spéciale ayant effectivement eu lieu en 2023 est de 37,88% (43,94% en 2022).

Un avis favorable des membres de l'assemblée spéciale a été donné pour chacune des décisions prises par le conseil d'administration.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

SYNTHESE DES POSITIONS PRISES PAR LES REPRESENTANTS DE LA SPL HORIZON REUNION AU COURS DE L'ANNEE 2023

Conseil d'administration	Assemblée spéciale	Assemblée générale
Région Réunion 1- Christian Annette 2- Wilfrid Bertile 3- Patrice Boulevart 4- Maya Césari 5- Jean-Pierre Chabriat 6- Evelyne Corbière 7- Nadine Gironcel Damour 8- Frédéric Maillot 9- Jean-Bernard Maratchia 10- Lorraine Nativel 11- Pascal Plante 12- Axel Vienne **Sidelec :** 1- André Duprey 2- Pierrot Cantina **Civis :** 1- Jacques Techer 2- Eric Ferrère **Saint-Paul :** 1- Michel Clemente **Cirest :** Représentant de l'Assemblée spéciale 1- Bruno Robert	**Entre-Deux :** Jean Daniel Amony **Conseil Départemental :** Jean-François PAYET **Cirest :** Bruno Robert **Bras-Panon :** Eric Rouget **Etang-Salé :** Catherine Lauret **Saint-Pierre :** Pascal Basse **Saint-André :** Adélaide Cerveaux **Sainte-Marie :** Sylvie Billaud **Plaine des Palmistes :** Joan Doro **La Possession :** Armand Vienne **Cinor :** Johanna Coutandy **Cilaos :** klébert Gonthier **Trois Bassins :** Fabien Aure **Saint-Philippe:** Pascal Willy Boyer **SMPRR :** Patrick Malet **Sainte-Suzanne :** Laurent Dalleau **Salazie :** Vincent Elisabeth **GIP PPIEBR :** En attente de désignation **Tampon :** Eric Ah-Hot **Saint-Louis :** Corinne Rochefeuille **Sainte-Rose :** Jean Yves Jimmy Peribe	**Région Réunion :** Jean-Pierre CHABRIAT **Sidelec :** André Duprey **Civis :** Eric Ferrère **Saint-Paul :** Michel Clemente **Entre-Deux :** Jean Daniel Amony **Conseil Départemental :** Jean-François Payet **Cirest :** Bruno Robert **Bras-Panon :** Eric Rouget **Étang-Salé :** Catherine Lauret **Saint-Pierre :** Pascal Basse **Saint-André :** Adélaide Cerveaux **Sainte-Marie :** Sylvie Billaud **Plaine des Palmistes :** Joan Doro **La Possession :** Armand Vienne **Cinor :** Johanna Coutandy **Cilaos :** Klébert Gonthier **Trois Bassins :** Fabien Aure **Saint-Philippe:** Pascal Willy Boyer **SMPRR :** Patrick Malet **Sainte-Suzanne :** Laurent Dalleau **Salazie :** Vincent Elisabeth **GIP PPIEBR :** En attente de désignation **Tampon :** Eric Ah-Hot **Saint-Louis :** Corinne Rochefeuille **Sainte-Rose :** Jean Yves Jimmy Peribe

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

DECISIONS MARQUANTES PRISES LORS DES ASSEMBLEES SPECIALES ET CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023

ASSEMBLEE SPECIALE	CONSEIL D'ADMINISTRATION
17/05/2023 1- Procès-verbaux des réunions du 15 novembre 2022 2- Éthique et déontologie du Directeur Général 3- Indemnité de départ en faveur de la direction générale 4- Approbation des comptes 5- Informations sur les actions de réorganisation 6- Indemnisation des représentants des actionnaires siégeant aux Assemblées spéciale et Conseil d'administration 7- Transfert de siège social et changement de dénomination sociale 8- Informations régulières aux actionnaires 9- Points d'informations spécifiques	**06/06/2023** 1- Procès-verbaux des réunions du 15 novembre 2022 2- Éthique et déontologie du Directeur Général 3- Indemnité de départ en faveur de la direction générale 4- Approbation des comptes 5- Informations sur les actions de réorganisation 6- Indemnisation des représentants des actionnaires siégeant aux Assemblées spéciale et Conseil d'administration 7- Transfert de siège social et changement de dénomination sociale 8- Informations régulières aux actionnaires 9- Points d'informations spécifiques
27/06/2023 1- Procès-verbal de la réunion du 17/05/23 2- Changement de dénomination sociale	**28/06/2023** 1- Procès-verbal de la réunion du 06/06/23 2- Changement de dénomination sociale
31/10/2023 1- Procès-verbaux du 27 juin et le 28 juin 2023 2- Régularisation sur la constitution de la réserve légale 3- Recensement des contrats conclus 4- Avancement technique et situation comptable au 30/06/23 5- Atterrissage prévisionnel des comptes au 31/12/23 6- Informations régulières aux actionnaires 7- Informations sur les actions internes 8- Remboursement des frais de mission du Président de la SPL Horizon Réunion	**08/11/2023** 1- Procès-verbaux du 27 juin et le 28 juin 2023 2- Régularisation sur la constitution de la réserve légale 3- Recensement des contrats conclus 4- Avancement technique et situation comptable au 30/06/23 5- Atterrissage prévisionnel des comptes au 31/12/23 6- Informations régulières aux actionnaires 7- Informations sur les actions internes 8- Remboursement des frais de mission du Président de la SPL Horizon Réunion

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

DECISIONS MARQUANTES PRISES LORS DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES 2023

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
22/06/2023 1- Approbation des comptes annuels – exercice 2022 2- Mise à jour des informations Kbis et Administrateurs 3- Transfert siège social 4- Nomination d'un censeur au sein du CA (Ajout de ce point sous réserve de l'autorisation préalable de la collectivité régionale)	**13/07/2023** 1- Changement de dénomination sociale

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

TAUX DE PARTICIPATION DES ADMINISTRATEURS MANDATAIRES DE LA COMMUNE DE SALAZIE

ASSEMBLEE SPECIALE : 0%

Représentant	17/05/23	27/06/23 VISIO	31/10/23	Total présence	Pourcentage
Vincent ELISABETH	0	0	0	0	0%

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE : 100%

Représentant	22/06/23	Total présence	Pourcentage
Vincent ELISABETH	1	1	100%

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE : 0%

Représentant	13/07/23	Total présence	Pourcentage
Vincent ELISABETH	0	0	0%

Indemnités pour 2023

Jetons de présence	Indemnités	Remboursement de frais
0	0	0

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Rappel sur le contrôle analogue

Les statuts

***Article 30*– Contrôle exercé par les collectivités actionnaires**

« Les collectivités actionnaires représentées au conseil d'administration doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, y compris dans le cadre d'un pluri-contrôle, afin que les conventions qu'elles seront amenées à conclure avec la société soient considérées comme des prestations intégrées (contrats « in house »).
A cet effet, des dispositions spécifiques doivent être mises en place.

Elles consistent en des contrôles spécifiques sur trois niveaux de fonctionnement de la société :
Orientations stratégiques,
Vie sociale,
Activités opérationnelles.

Le contrôle exercé sur la société est fondé, d'une part sur la détermination des orientations de l'activité de la société et d'autre part sur l'accord préalable qui sera donné aux actions que la société proposera.

Dès leur première réunion, les instances délibérantes de la société devront mettre en place un système de contrôle et de reporting permettant aux collectivités actionnaires entrant dans le cadre défini au premier alinéa d'atteindre ces objectifs.
Ces dispositions devront être maintenues dans leurs principes pendant toute la durée de la société ».

Règlement intérieur du Conseil d'administration

***Article 1* - Le contrôle analogue conjoint au sein de la Société**

***Article 1.1* - Rappel de l'article 30 des statuts de la Société**

« Les collectivités actionnaires représentées au conseil d'administration doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, y compris dans le cadre d'un pluri-contrôle, afin que les conventions qu'elles seront amenées à conclure avec la société soient considérées comme des prestations intégrées (contrats "in house").

A cet effet, des dispositions spécifiques doivent être mises en place.

Elles consistent en des contrôles spécifiques sur trois niveaux de fonctionnement de la société :

· orientations stratégiques,

· vie sociale,

· activité opérationnelle.

Le contrôle exercé sur la société est fondé, d'une part sur la détermination des orientations de l'activité de la société et d'autre part sur l'accord préalable qui sera donné aux actions que la société proposera.

Dès leur première réunion, les instances délibérantes de la société devront mettre en place un système de contrôle et de reporting permettant aux collectivités actionnaires entrant dans le cadre défini au premier alinéa d'atteindre ces objectifs.

Ces dispositions devront être maintenues dans leurs principes pendant toute la durée de la société ».

***Article 1.2* - Le contrôle analogue conjoint**

« Lorsque le prestataire intégré est détenu par plusieurs pouvoirs adjudicateur conjointement, le contrôle analogue peut être exercé collectivement et est qualifié de contrôle analogue conjoint avec des conditions minimales pour que ce contrôle ne soit pas le fait d'un seul pouvoir adjudicateur majoritaire au sein du prestataire intégré.

Dans le cadre de la Société et pour assurer l'effectivité de l'existence d'un contrôle analogue conjoint, il est donc nécessaire de pouvoir distinguer :

· L'exercice conjoint du contrôle par l'ensemble des actionnaires

· La capacité de contrôle qui permet bien d'avoir une influence décisive sur les objectifs stratégiques et les décisions importantes

La réalité de l'exercice conjoint du contrôle analogue par l'ensemble des actionnaires et l'exclusion de l'existence d'un contrôle exercé par un seul pouvoir adjudicateur majoritaire au sein du prestataire intégré va dépendre des principaux critères suivants :

· La participation au capital de tous les pouvoirs adjudicateurs : il est donc nécessaire que tous les pouvoirs adjudicateurs qui souhaiteraient exclure du champ d'application des règles de la commande publique leurs relations contractuelles avec une entité dotée de la personnalité morale, doivent dans un premier temps pouvoir justifier de sa participation au capital de la société. En d'autres termes, chaque pouvoir adjudicateur doit être représenté au sein de l'Assemblée générale des actionnaires.

Ensuite, il est nécessaire d'indiquer que le contrôle ne peut être garanti que dans la mesure où l'exercice de celui-ci est effectué par un représentant élu du pouvoir adjudicateur.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

· La participation aux organes de direction de la structure de tous les pouvoirs adjudicateurs : il est obligatoire que l'ensemble des représentants des pouvoirs adjudicateurs soient présents directement ou indirectement dans les organes de direction de la structure.

L'effectivité de l'influence décisive sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importances sera certaine au regard des critères suivants :

· L'absence d'autonomie dans le fonctionnement de la société : il s'agit ici de s'assurer que la société ne peut déterminer seule son organisation interne et ses modes de fonctionnement.

· L'absence d'autonomie pour l'activité opérationnelle de la société : il est question ici notamment de la détermination des prestations à exécuter, leur contenu et leur tarif. Le contrôle doit être effectif et non simplement formel »

Article 2 - Les modalités de contrôle analogue conjoint de la Société

***Article 2.1* - Les titulaires de l'obligation de contrôle**

« Le contrôle analogue conjoint est exercé par les actionnaires collectivités territoriales ou groupements de collectivités, administrateurs de la société.

Ce contrôle exercé par les collectivités s'effectuera par l'intermédiaire de leurs représentants élus, désignés par leurs assemblées délibérantes, au conseil d'administration (le cas échéant à l'assemblée spéciale) et à l'assemblée des actionnaires dans la société.

Toute collectivité actionnaire a droit au moins à un représentant au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires, désigné en son sein par l'assemblée délibérante concernée.

Si le nombre des membres du conseil d'administration ne suffit pas à assurer, en raison de leur nombre, la représentation directe des collectivités ayant une participation réduite au capital ; ils sont réunis en assemblée spéciale, un siège au moins leur étant réservé. L'assemblée spéciale désigne parmi les élus de ces collectivités le ou les représentants communs qui siégeront au conseil d'administration ».

***Article 2.2* - Les lieux privilégiés de contrôle**

« L'exercice et l'effectivité du contrôle analogue conjoint sont assurés de manière prioritaire et majoritaire par les réunions du conseil d'administration, et de l'assemblée spéciale de la Société.

Dans l'hypothèse de la création de comités conformément aux dispositions du Code de commerce, ceux-ci pourront également être le lieu d'un renforcement de l'exercice d'un contrôle analogue conjoint ».

***Article 2.3* - L'exercice du contrôle analogue sur la direction de la Société**

« L'exercice du contrôle analogue conjoint sur la direction de la Société se réalise à travers le respect des clauses du présent règlement intérieur à savoir notamment :

· Une information complète des administrateurs

· La mise en œuvre de réunions régulières de décision et d'informations

· La répartition des attributions et des responsabilités entre les organes dirigeants

· L'assiduité des administrateurs aux réunions des organes

A chaque réunion, le Directeur général de la SPL ou son représentant est chargé de faire un point notamment sur :

· Les affaires financières

· Les affaires juridiques

· Les affaires sociales et ressources humaines

· L'exercice du contrôle analogue conjoint »

***Article 2.4* - L'exercice du contrôle dans le cadre de la commande publique**

« Les collectivités actionnaires exerceront un suivi permanent sur l'activité et la politique d'achats et de commande publique de la Société. Les services de la Société effectueront un reporting régulier de l'activité de celle-ci auprès des représentants et du Conseil d'administration.

Conformément à l'article 9.2 du présent règlement intérieur, le Conseil d'administration :

· Approuvera une politique d'achats pour la Société

· Déterminera la répartition des compétences et des responsabilités pour l'ensemble des procédures d'achats applicables au sein de la Société.

· Statuera sur tout ou partie des attributions des marchés passés par la Société en tant que commission d'appels d'offres (CAO) »

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

***Article 2.5* - L'exercice du contrôle analogue sur les activités opérationnelles de la Société**

« Les collectivités actionnaires exerceront un suivi permanent sur les opérations qu'elles auront respectivement confiées à la Société. Les services de la société effectueront un reporting régulier de l'activité de celle-ci auprès des représentants et du Conseil d'administration.

Chaque contrat fera l'objet d'une information régulière sur la signature, l'état d'avancement et le solde de l'action auprès du représentant élu de la collectivité actionnaire concerné par le contrat.

Les modalités spécifiques des dispositifs de suivi et de contrôle de chaque contrat entre les collectivités actionnaires et la Société sont définies selon leur cadre juridique propre et au regard des statuts des dispositions législatives et règlementaires mais aussi du présent règlement intérieur »

Règlement intérieur de l'Assemblée spéciale

***Article 1* - Le contrôle analogue conjoint au sein de la Société**

***Article 1.1* - Rappel de l'article 30 des statuts de la Société**

« Les collectivités actionnaires représentées au conseil d'administration doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, y compris dans le cadre d'un pluri-contrôle, afin que les conventions qu'elles seront amenées à conclure avec la société soient considérées comme des prestations intégrées (contrats "in house").

A cet effet, des dispositions spécifiques doivent être mises en place.

Elles consistent en des contrôles spécifiques sur trois niveaux de fonctionnement de la société :

· orientations stratégiques,

· vie sociale,

· activité opérationnelle.

Le contrôle exercé sur la société est fondé, d'une part sur la détermination des orientations de l'activité de la société et d'autre part sur l'accord préalable qui sera donné aux actions que la société proposera.

Dès leur première réunion, les instances délibérantes de la société devront mettre en place un système de contrôle et de reporting permettant aux collectivités actionnaires entrant dans le cadre défini au premier alinéa d'atteindre ces objectifs.

Ces dispositions devront être maintenues dans leurs principes pendant toute la durée de la société ».

***Article 1.2* - Le contrôle analogue conjoint**

« Lorsque le prestataire intégré est détenu par plusieurs pouvoirs adjudicateur conjointement, le contrôle analogue peut être exercé collectivement et est qualifié de contrôle analogue conjoint avec des conditions minimales pour que ce contrôle ne soit pas le fait d'un seul pouvoir adjudicateur majoritaire au sein du prestataire intégré.

Dans le cadre de la Société et pour assurer l'effectivité de l'existence d'un contrôle analogue conjoint, il est donc nécessaire de pouvoir distinguer :

· L'exercice conjoint du contrôle par l'ensemble des actionnaires

· La capacité de contrôle qui permet bien d'avoir une influence décisive sur les objectifs stratégiques et les décisions importantes

La réalité de l'exercice conjoint du contrôle analogue par l'ensemble des actionnaires et l'exclusion de l'existence d'un contrôle exercé par un seul pouvoir adjudicateur majoritaire au sein du prestataire intégré va dépendre des principaux critères suivants :

· La participation au capital de tous les pouvoirs adjudicateurs : il est donc nécessaire que tous les pouvoirs adjudicateurs qui souhaiteraient exclure du champ d'application des règles de la commande publique leurs relations contractuelles avec une entité dotée de la personnalité morale, doivent dans un premier temps pouvoir justifier de sa participation au capital de la société. En d'autres termes, chaque pouvoir adjudicateur doit être représenté au sein de l'Assemblée générale des actionnaires.

Ensuite, il est nécessaire d'indiquer que le contrôle ne peut être garanti que dans la mesure où l'exercice de celui-ci est effectué par un représentant élu du pouvoir adjudicateur.

· La participation aux organes de direction de la structure de tous les pouvoirs adjudicateurs : il est obligatoire que l'ensemble des représentants des pouvoirs adjudicateurs soient présents directement ou indirectement dans les organes de direction de la structure.

L'effectivité de l'influence décisive sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importances sera certaine au regard des critères suivants :

· L'absence d'autonomie dans le fonctionnement de la société : il s'agit ici de s'assurer que la société ne peut déterminer seule son organisation interne et ses modes de fonctionnement.

· L'absence d'autonomie pour l'activité opérationnelle de la société : il est question ici notamment de la détermination des prestations à exécuter, leur contenu et leur tarif. Le contrôle doit être effectif et non simplement formel »

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Article 2 - Les modalités de contrôle analogue conjoint de la Société

Article 2.1 - Les titulaires de l'obligation de contrôle

« Le contrôle analogue conjoint est exercé par les actionnaires collectivités territoriales ou groupements de collectivités, administrateurs de la société.

Ce contrôle exercé par les collectivités s'effectuera par l'intermédiaire de leurs représentants élus, désignés par leurs assemblées délibérantes, au conseil d'administration (le cas échéant à l'assemblée spéciale) et à l'assemblée des actionnaires dans la société.

Toute collectivité actionnaire a droit au moins à un représentant au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires, désigné en son sein par l'assemblée délibérante concernée.

Si le nombre des membres du conseil d'administration ne suffit pas à assurer, en raison de leur nombre, la représentation directe des collectivités ayant une participation réduite au capital ; ils sont réunis en assemblée spéciale, un siège au moins leur étant réservé. L'assemblée spéciale désigne parmi les élus de ces collectivités le ou les représentants communs qui siégeront au conseil d'administration ».

Article 2.2 - Les lieux privilégiés de contrôle

« L'exercice et l'effectivité du contrôle analogue conjoint sont assurés de manière prioritaire et majoritaire par les réunions du conseil d'administration, et de l'assemblée spéciale de la Société.

Dans l'hypothèse de la création de comités conformément aux dispositions du Code de commerce, ceux-ci pourront également être le lieu d'un renforcement de l'exercice d'un contrôle analogue conjoint ».

Article 2.3 - L'exercice du contrôle analogue sur la direction de la Société

« L'exercice du contrôle analogue conjoint sur la direction de la Société se réalise à travers le respect des clauses du présent règlement intérieur à savoir notamment :

· Une information complète des membres de l'Assemblée spéciale

· La mise en œuvre de réunions régulières de décision et d'informations

· La répartition des attributions et des responsabilités entre les organes dirigeants

· L'assiduité des administrateurs aux réunions des organes

A chaque réunion, le Directeur général de la SPL ou son représentant est chargé de faire un point notamment sur :

· Les affaires financières

· Les affaires juridiques

· Les affaires sociales et ressources humaines

· L'exercice du contrôle analogue conjoint »

Article 2.4 - L'exercice du contrôle dans le cadre de la commande publique

« Les collectivités actionnaires exerceront un suivi permanent sur l'activité et la politique d'achats et de commande publique de la Société. Les services de la Société effectueront un reporting régulier de l'activité de celle-ci auprès des représentants et du Conseil d'administration.

L'Assemblée spéciale :

· Approuvera une politique d'achats pour la Société

· Déterminera la répartition des compétences et des responsabilités pour l'ensemble des procédures d'achats applicables au sein de la Société.

· Statuera sur tout ou partie des attributions des marchés passés par la Société en tant que commission d'appels d'offres (CAO) »

Article 2.5 - L'exercice du contrôle analogue sur les activités opérationnelles de la Société

« Les collectivités actionnaires exerceront un suivi permanent sur les opérations qu'elles auront respectivement confiées à la Société. Les services de la société effectueront un reporting régulier de l'activité de celle-ci auprès des représentants, du Conseil d'administration et de l'Assemblée spéciale.

Chaque contrat fera l'objet d'une information régulière sur la signature, l'état d'avancement et le solde de l'action auprès du représentant élu de la collectivité actionnaire concerné par le contrat.

Les modalités spécifiques des dispositifs de suivi et de contrôle de chaque contrat entre les collectivités actionnaires et la Société sont définies selon leur cadre juridique propre et au regard des statuts des dispositions législatives et ~~réglementaires mais aussi du présent~~ règlement intérieur »

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

énergies RÉUNION AGENCE RÉGIONALE DE L'ÉNERGIE & DU CLIMAT

ANNEXE 3 – AGO 13 JUIN 2024
RAPPORT SYNTHETIQUE D'ACTIVITÉS TECHNIQUES 2023

Rédacteurs :
Christy PICARD, Responsable de la gestion de projets

Contributeurs :
Les chefs de services techniques

En vertu des articles L225-37 et suivants du Code de commerce, modifié par l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 précisant les informations devant figurer au rapport de gestion et instaurant le rapport sur le gouvernement d'entreprise.
Le présent rapport présente les activités techniques.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

ANNEXE 3 : PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITES TECHNIQUES 2023

Table des matières

A) CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION 3

B) CONSEIL DEPARTEMENTAL 14

C) CINOR 14

D) CIREST 15

E) CIVIS 15

F) EDF – AQC 16

G) ETANG SALE 16

H) ETAT 16

I) PLAINE DES PALMISTES 17

J) POSSESSION 17

K) SAINT ANDRE 18

L) SAINT LOUIS 18

M) SAINT PAUL 19

N) SAINT PHILIPPE 19

O) SAINT PIERRE 20

P) SIDELEC 21

Q) TCO 22

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

ANNEXE 3 : PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITES TECHNIQUES 2023

A) CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
PV / ROUTE	0%	97%	Pas d'avancement en 2023, en attente de la publication de l'appel à projets par la collectivité
AMO travaux de remise en état installations ECS (bons de commande)	100%	100%	3 Bons de commande finalisés : - ECS internat lycée Paul Langevin à St Joseph - cuisines du lycée Ambroise Vollard à St Pierre - internat lycée Leconte De Lisle à St Denis Bon de commande ECS lycée St Paul 4 : phase diagnostic réalisée, parties consultation et travaux reportés sur nouvel accord cadre.
Exploitation & maintenance centrales PV Région	0%	90%	Soldé en l'état en 2023 à 90,07%
Développement des filières Biomasse 2020	0%	100%	Note d'opportunité et présentation des résultats de l'étude sur l'exploitation de cultures à vocation énergétiques (bambou et chanvre)
ART MURE	5%	49,5%	Animation du programme, Animation de 2 comités de pilotage et de 2 comités techniques, rédaction des bilans, gestion financière du programme, mise en place d'un avenant de prolongation de la mission, rédaction et mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des bureaux d'études pour la réalisation des audits grand public, réalisation de 23 audits auprès du public précaire sur les 70 prévus à l'avenant. Outil de diagnostic indisponible entre fin août et janvier 2024.
Mise à jour du SRE	8%	100%	Finalisation du rapport SRE en prenant en compte l'avis des services de l'état Évaluation environnementale (commanditée par l'État) finalisée
Dispositifs de sensibilisation & accompagnement population	0%	56%	Tenue d'un COPIL et d'un COTECH SARE
ECOSOLIDAIRE 2021 - avenant 1	7%	100%	Réalisation de 109 vérifications, animation du dispositif et demande de solde

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
SREMER 2021	13%	100%	Finalisation de l'étude PEMER
AMO VALORISATION PV PATRIMOINE REGIONAL VOLET 2	0%	71%	Finalisation de l'étude des sites et du dossier d'appel à projets, réunion d'avancement en juillet 2023, décision de solder la mission lors de la réunion d'avancement en novembre 2023.
DEVPT PV AUTOCONSOMMATION COLLECTIVITES	0%	46%	Pas d'avancement en 2023, décision de solder la mission lors de la réunion d'avancement en novembre 2023.
ANIMATION MULTIFILIERE ENR	0%	89%	Pas d'avancement en 2023 : retard lié à la publication du SRE. La version finale sera présentée en CSP de la gouvernance énergie courant 2024.
SARE C1 C2	11%	45,64%	Création et/ou mise à jour des sites internet (Info-energie.re, site FAIRE, portail Energie Réunion) : rédaction des pièces marché et cahier des charges et passation des marchés, suivi du développement. Création d'action de communication pour la promotion de l'espace conseil FAIRE (2 motions design, 2 vidéos de promotion) : brief de communication, rédaction des pièces marché et cahier des charges et passation des marchés, suivi du développement.
DVPT FILIERES BIOMASSE	3%	100%	Note sur la valorisation thermochimique des boues de STEP produite, Étude complémentaire sur l'analyse des risques et analyse réglementaire des méthaniseurs domestiques Réunion d'animation autour des biométhaniseurs domestiques organisée en novembre. Rapport d'accompagnement à la mise en place d'un programme d'expérimentation sur les méthaniseurs domestiques Mise en place d'une animation autour de la mise en œuvre d'une filière canne mixte permettant de consolider la filière canne-sucre-énergie-rhum. Présentation des études menées dans le cadre de l'observatoire des biomasses
AOCONSOMMATRION POUR LE CPOI/AFPAR	12%	100%	Soutien au lancement du marché (rédaction des pièces marché), visites de sites pendant la consultation, analyse des offres et rédaction du RAO, solde du contrat.

Accusé de réception en préfecture
974-200074214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
CANNES MIXTES ET CANNE ENERGIE	2%	29%	En attente des données du CTICS et de la Chambre d'Agriculture En attente d'une position partagée Région / Département sur la suite à donner à la phase 3 (filière canne 100% énergie) La Région Réunion informera le Département (Jean-François Dolphin) de son souhait de supprimer la phase 3 Avenant à prévoir
BIO GNV 2021	14%	54%	Suivi des missions du prestataire
Animation de la Gouvernance de l'Energie 2022 et participation à la mise en œuvre, au suivi et à la révision de la PPE	43%	100%	Mise à jour des feuilles de route, tenue et rédaction des comptes-rendus des réunions des comités techniques, des réunions du comité stratégique de pilotage, des réunions d'animation entre comités et organisationnelles avec le Cotech Gouvernance, refonte de l'organisation de la gouvernance énergie, réalisation du bilan annuel de mise en œuvre de la PPE. (cf RA gouvernance énergie 2022)
Réalisation d'animations sur la maitrise de l'énergie et les énergies renouvelables au sein des lycées - 2022	12%	100%	Rédaction du bilan de l'action, suivi du solde du contrat
Observatoire de l'Energie de la Réunion - 2022	11%	100%	Mise à jour de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (IEGES), de la vulgarisation du IEGES, Finalisation de la méthodologie de comptabilisation de l'emploi dans le domaine de l'énergie. (cf RA OER 2022)
Exploitation et maintenance des centrales photovoltaïques de la Région Réunion - 2022	52%	100%	Réalisation des maintenances annuelles préventives, exploitation des centrales, et suivi des indicateurs des performance de l'ensemble des centrales de la Région et de son patrimoine en AOT

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
Développement des filières Biomasse et observatoire biomasse - 2022	49%	88%	Bilan du Schéma Régional Biomasse : rédaction du rapport de bilan et d'évaluation et restitution aux partenaires du SRB et animation de 3 ateliers de mise à jour des actions du Schéma Régional Biomasse Réalisation d'actions du SRB : bilan d'accompagnement des projets bois énergie, animation de 3 réunions d'animation de filière (bois-forêts, bois de palettes, bois d'élagage), bilan d'accompagnement pour le développement de la méthanisation des biodéchets des industries agro-alimentaires et bilan d'accompagnement pour le développement de la méthanisation domestique Observatoire des biomasses :mise à jour 2021 des données de l'état des lieux des gisements en biomasse et rédaction des bilans annuels pour 2021 (listes A et B), proposition de la méthodologie pour les biomasses de la liste B (i.e. biomasses peu connues) et mise à jour des données cartographiques de l'observatoire des biomasses , réalisation du bilan des biomasses importées pour 2021, détermination d'indicateurs de durabilité de la biomasse locale et importée avec rédaction d'une note de synthèse. Suivi des coûts d'approvisionnement de la biomasse locale : validation de la méthodologie, collecte des données, rédaction d'une note de synthèse et d'une base cartographique des acteurs des filières biomasses, analyse des biomasse susceptibles d'être importées à l'échelle de l'océan Indien : validation d'une liste de pays d'intérêts, réalisation d'entretiens avec les acteurs Partenariats et valorisation des résultats de l'Observatoire des biomasses : bilan des partenariats, définition de la stratégie de communication, communication et diffusion des résultats Animation et gouvernance de la biomasse : Rédaction d'une note de proposition de réorganisation de la gouvernance biomasse (SRB, Observatoire Biomasses et gouvernance énergie : tenue d'un comité à dimension stratégique (CSP du 16/06/23), d'un comité technique (le 26/10/23), animation de 4 réunions du Groupe de Travail Biomasses et participation aux comités : CRFB, 2 Comité de suivi ORD

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
Animation des filières énergies marines à la Réunion SREMER	15%	62%	Restitution par le groupement des objectifs, actions et acteurs identifiés dans le cadre de l'étude d'une plateforme énergies marines à la Réunion (PEMER).
AMO Développement d'un outil de suivi de la consommation électrique des particuliers à la Réunion (ECORUN)	10%	40%	Finalisation du montage financier, validation du portage du marché par la Région Réunion
Animation et la mise en œuvre du dispositif Chèque Photovoltaïque 2022	33%	93%	1000 dossiers ELI traités sur ce contrat : 980 en 2022, 20 en 2023 1000 dossiers PAY traités sur ce contrat : 548 en 2022, 452 en 2023 722 télévérifications réalisées : 481 en 2022, 241 en 2023 Réalisation d'une enquête auprès des bénéficiaires , analyse des retours des particuliers Réunion avec les entreprises partenaires, instruction des candidatures des entreprises (BEESUN, FRH, C2R, SAS PHB), réunion avec CONSUEL sur les installations non conformes Rédaction de la nouvelle convention "Kap Photovoltaïque" Réunion de présentation avec les partenaires & CONSUEL sur le nouveau dispositif Mise à jour des procédures, points de contrôle, documents types
ECOSOLIDAIRE 2022	5%	100%	Réalisation de 111 actes A4 (accompagnement du ménage sur un bouquet de travaux), clôture de 149 actes A4 démarrés en 2022, signature des actes d'engagement. Les objectifs des dossiers étaient atteints à fin 2022.
AMO pour l'élaboration du volet photovoltaïque du plan solaire régional	21%	68%	Rencontre AMDR sur les problématiques de déclaration préalable de travaux (FA 3.1) Rencontre des acteurs porteurs de fiches : SIDELEC, Région (formation), SICR, TEMERGIE Points de suivi ISODOM / SPL / Région (DTE-DRDEII) Animation de la filière PV hors résidentiel : rencontre des producteurs pour évaluer les besoins et faire remonter les freins au développement du solaire Restitution des travaux au comité technique de gouvernance (EDF/Région/DEAL/solaristes) Premiers calculs d'éléments de prospective sur les installations résidentielles

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
Mise en œuvre des actes métiers A1, A2, A4, A4 bis, B1, B2 du SARE - 2022	21%	98,81%	Réalisation de 89A4Bis en 2023
SLIME 2022	25%	100%	Réalisation de 1211 visites, rendu des rapports et articulation avec le programme SARE, accompagnement de la collectivité à l'animation du dispositif et aux relations avec le CLER.
BDL avt 5	19%	77%	Exploitation et maintenance de la centrale BDL, finalisation dépendant de l'avancement du prestataire sur la sécurisation du bypass (il reste la réalisation des essais et la réception des travaux)
Mise en œuvre des actes métiers A1,A2,A4,A4 bis, B1, B2 du SARE 2023	67%	67%	Réalisation de 5219 A1, 4141 A2, 46 A4, 38 A4Bis, 50 B1, 25 B2, animation du programme, mise en place d'un tableau de suivi financier
AMO pour le suivi des actions de communication du programme SARE	37%	57%	Rédaction du bilan de communication de 2021 et 2022. Organisation et animation d'une réunion de concertation avec les parties prenantes du SARE et rédaction du compte-rendu. Information et coordination avec les pilotes des autres campagnes de communication sur l'énergie, rédaction d'une note stratégique et mise à jour du plan de communication initial. Brief avec le prestataire pour la réalisation de l'analyse de perception de la thématique rénovation énergétique à La Réunion. Début de l'accompagnement de la collectivité au développement d'une banque d'images autour de la thématique de la rénovation énergétique à La Réunion. Réalisation des outils de signalétique des Espaces Conseil France Rénov' et début de la réalisation des supports papiers (impression en cours). Réalisation de la maquette de la lettre d'information bimestrielle, rédaction, mise en page et diffusion de 5 lettres.
ECOSOLIDAIRE 2023	93%	93%	Montage de 1600 dossiers, réalisation de 1500 vérifications d'installations et de 618 A4 avec Eco Solidaire dans le cadre du SARE. Animation du dispositif (réunions avec les partenaires Région Réunion et EDF, solaristes ; saisie des dossiers sur la plateforme EDF Nexus...)

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
SLIME 2023	49%	49%	2131 visités réalisées, rendu des rapports et articulation avec le programme SARE, accompagnement de la collectivité à l'animation du dispositif et aux relations avec le CLER et participation au séminaire annuel SLIME. Gestion de la fin de la convention de fourniture d'équipements par EDF, achat des équipements à fournir durant les visites.
Animation et la mise en œuvre du dispositif Chèque Photovoltaïque 2023	41%	41%	Transmission de 1984 dossiers d'éligibilité (ELI), 732 dossiers de paiement (PAY) à la Région Réunion. Établissement et validation d'un nouveau mode opératoire de télévérifications (questionnaire Web), transmission à 250 dossiers, 184 s réponses obtenues (rapports de vérification à générer). Animation du dispositif : analyse des demandes de candidature, informations régulières et réunions avec les entreprises partenaires.
Observatoire de l'Energie de la Réunion 2023	71%	71%	Bilan énergétique produit, publication et mise à jour du site internet, début des comités techniques pour la vulgarisation du bilan énergétique, finalisation de la méthodologie empreinte carbone, rendu partiel de l'étude sur les dispositifs d'aide à la maîtrise de l'énergie, publication de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2020.
Réalisation d'animations sur la maitrise de l'énergie et les énergies renouvelables au sein des lycées 2023	20%	20%	début de la cartographie des acteurs dans le domaine de la sensibilisation au développement durable, début de la construction du nouveau format d'intervention, planification de 7 animations, réalisation de 5 animations
GOUVERNANCE 2023	23%	23%	Tenue de 2 Comité Stratégique de Pilotage et rédaction CR, rédaction de la convention cadre et validation CSP, suivi de la signature de la convention, la réalisation des missions 1.5 et 1.7 dépendra du contexte règlementaire de la PPE et du SRB
Exploitation et maintenance des centrales photovoltaïques de la Région Réunion 2023	48%	48%	Réalisation des activités d'exploitation, de suivi du prestataire et de suivi de la performance sur l'ensemble des centrales de la Région

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
Développement des filières Biomasse et observatoire biomasse 2023	25%	25%	Observatoire des biomasses de la Réunion : collecte de données des ressources en biomasse (année 2022) Révision du Schéma Régional Biomasse : réalisation de la réunion de lancement (9 novembre), animation de 6 réunions de rédaction (entre septembre et décembre), rédaction d'une première version du Document d'État des lieux du SRB Analyse des gisements en biodéchets de 2 lycées pilotes et réalisation d'un plan de gestion optimale des biodéchets Révision du SRB en cours divers soutiens techniques à La Région (accompagnement à la DEVL, analyse des gisements en biomasses locales, analyse rapport CRE, réunion filière palettes) participation aux comités : comité des effluents d'élevage, comité ORD, CST Cirad Capterre .
SREMER + Éolien offshore	65%	65%	Veilles trimestrielles de la filière EMR Animation de réunions techniques et institutionnelles sur le volet AMO Soutien technique : Étude multicritères pour l'identification de zones potentielles pour le développement de l'éolien en mer - Liste des études de dérisquage, calendrier et feuille de route EOF En attente du lancement de la cellule EMR
Réalisation du plan Hydrogène 2023	70%	70%	État des lieux réalisé, modèle d'analyse des scénarios de développement construit. Présentation et élaboration de la stratégie réalisées - scénario retenu
GEOTHERMIE	87%	87%	Animation de réunions techniques et institutionnelles. État des lieux réalisé et présenté. Note sur la stratégie transmise à la Région.
SUIVI BILAN CARBONE + REDACTION DU RAPPORT Dvpt Durable	0%	0%	Pas d'avancement en 2023
BDL 2023	100%	100%	Réalisation de l'exploitation, et de la maintenance sur la centrale du BDL. Réalisation du DCE sur le marché de maintenance
Réhabilitation centrale	15%	15%	Réalisation du DCE en lien avec l'audit technique de la centrale et de la réhabilitation du local HT de l'étage 2.

Accusé de réception en préfecture
974-219740014-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
DBA : AE Stella	25%	25%	Diagnostic réalisé, ouverture du container de bardage et comptage, revue de l'état des matériels, revue du DCE pré existant, adaptation des plans sous SketchUp, réalisation de 2 scénarios et chiffrage des travaux. Arrêt de la mission sur cette phase.
AMO PLATEFORME ENERGIE	52%	52%	Prise de connaissance du projet (réunions internes, lecture de documentations diverses), participation à l'établissement du contrat 2023, anticipation sur le contrat 2024 lié à la mission. Participation à un comité de recherche d'innovation organisé par l'Agence Régionale pour l'Innovation (ARI). Présentation du projet de plateforme énergie lors d'un échange avec une délégation chinoise. Prise de connaissance du cadre financier potentiel du projet (FEDER), rédaction et dépôt d'un dossier Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) auprès de la DRARI. Gestion de projet : organisation d'un dossier partagé, établissement du planning du projet, mise en place et tenue de deux comité de pilotage et comptes-rendus de séance, établissement d'un annuaire projet et préparation des newsletter 2024. Définition et structuration du projet : rédaction de la première note d'opportunité, mise à jour du support de présentation, début de l'établissement du listing de données d'entrées Cartographie des partenaires : rencontres bipartites de partenaires locaux et rédaction des comptes-rendus : Energy Lab, Piment, Temergie, ADEME, Efficacity, rencontre Tripartite avec Energy Lab et Piment. Choix des briques technologiques : prise de connaissance du sujet sur l'autoconsommation collective, échanges avec les partenaires sur l'opportunité de recyclage de matériel lors du démantèlement du démonstrateur H2 de La Nouvelle, début de la cartographie des projets R&D locaux suite aux rencontres des partenaires ci-dessus. Choix du modèle économique de la plateforme : préparation, réalisation et compte-rendu d'une mission en métropole pour rencontrer l'écosystème national de la R&D (Université Gustave Eiffel, Equipement Sense-City, CSTB, Efficacity, FCLAB / FEMTO-SHARPAC, CEA INES, INES PFE, IMREDD, Ad'occ, DERBI, PROMES, en local, rencontre de la CYROI, en vue d'avoir un benchmark des modèles économiques possibles. Rédaction des fiches de postes pour la mise en place d'un équipe projet élargie.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
Accord Cadre - Marché à bon de commande - AMO pour les travaux de MDE et ENR sur le patrimoine régional	5%	5%	10 bons de commandes : • 4 sur la partie MDE : ○ Lycée Lepervanche : 14% : Amélioration du confort thermique sur les salles de classe et ateliers : phase diagnostic réalisée. Visite de site avec la maîtrise d'ouvrage, production d'une note sur les travaux à réaliser par type de salle et chiffrage des travaux (bâtiment T, atelier maritime, atelier carrosserie...) ○ Lycée Antoine Roussin : 25% : Réhabilitation de l'ECS de l'internat réalisé : visite de site avec la maîtrise d'ouvrage et l'entreprise à bon de commande de la Région Réunion pour solution d'urgence (rajout de cumulus électriques dans les blocs-douche) et refonte totale du stockage et distribution par la suite pour fonctionner sur le solaire principalement. A ce jour, les cumulus ont commencé à être posés. ○ Lycée Jean Hinglo : 2% : Enquête de satisfaction sur le confort thermique : prise de contact avec le gestionnaire de site pour les modalités de distribution de l'enquête auprès des internes (questionnaire en ligne interactif) ○ Plateforme de GTC Incube dédiée à l'ECS : 22% Identification des sites et audit de 3 sites pour vérifier la compatibilité de l'automate avec les protocoles de communication liés à la GTC Région. • 6 sur la partie EnR : ○ CPOI : 26% : Réunion de démarrage travaux, validation du dossier EXE. ○ Lycée Ambroise Vollard : 1% : Réalisation d'une visite du site ○ CEI Éperon : pas d'avancement en 2023 ○ CEI Portail : pas d'avancement en 2023 ○ CREPS St Denis : pas d'avancement en 2023 ○ Lagourgue & Gandhi : pas d'avancement en 2023
Opé rénovation globale sur colonnes précaires/âgées	0%	0%	pas d'avancement en 2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
Exploitation et maintenance des deux microcentrales hydroélectriques du Bras des Lianes 2023	59%	59%	Réalisation des activités d'exploitation, de maintenance et de suivi des opérations réalisées par le prestataire
AMO pour le développement de la mobilité hydrogène dans les transports de voyageurs	93%	93%	Candidature à un appel à projets - AMO technique sur le projet en cours. Réunions d'échanges et de restitution réalisées. Étude d'opportunité réalisée par le prestataire. Note d'aide à la décision réalisée.
OMBREE 2	29%	29%	Identification des opérations, des acteurs et des thématiques, collecte et alimentation de la base de données par les enquêteurs réalisés. Visites de 8 sites équipés de toitures végétalisées (école Ary Payet à St André, Mario Hoarau à St Leu, Jean Jaurès, Elsa Triolet et Aimé Césaire à St Pierre, collègue Roquefeuille à St Paul et CAF de Beauséjour), rencontre de deux acteurs par site (MO, BET...). Renseignement de la BDD REX bâtiment performant de l'AQC, extraction des évènements sur la thématique toiture végétalisée en outre-mer et analyse. Participation à des colloques liés à l'énergie (journée du bâti tropical - technopole/CMA; journée USHOM) et promotion de la plateforme PERGOLA. Participation à des réunions SRDEII. Analyse des données collectées (récurrence, gravité), extractions et synthèse des données par thématique" débutées, ainsi que la consolidation de l'éco système. Ateliers, restitutions publiques ou webinaire (atelier sur la climatisation, l'ECS, les toitures végétalisées avec des partenaires : BET, CAUE, conservatoire botanique des Mascareignes, SDIS, La Possession), organisation et participation aux 4 ateliers "Assises de la construction durable en Outre-Mer". Actions locales de promotion des résultats et coordination et animation opérationnelle débutées. Coordination et animation opérationnelle : réunions mensuelles avec les partenaires inter dom et l'AQC. Participation au réseau bâtiment durable de l'ADEME.
MAESHA	4%	4%	Gestion de projet et début du profilage énergétique de l'île : établissement des données à collecter

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

B) CONSEIL DEPARTEMENTAL

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
Bilan Carbone	0%	100%	Rendu du bilan des émissions de gaz à effet de serre du Conseil Départemental de La Réunion
Audit énergétique et thermique sur 126 sites patrimoine bâti CG974	24%	24%	Planification de la mission. Préparation et ébauche des documents types. Collecte des données. Transmission d'un courrier d'information aux sites. Réunion de cadrage et de lancement réalisées. 29 diagnostics réalisés et rapports et outils capitalisation transmis. Réunion d'échange avec le CG et le CEREMA.

C) CINOR

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
AMO réalisation installations de recharge PV pour véhicules électriques	19%	62%	Réunion de redéfinition du projet avec la Maitrise d'Ouvrage et la Maitrise d'Œuvre (ARTELIA) Note d'avis sur le PRO réalisé Note d'avis sur le DCE réalisé Réalisation d'un rapport pour une délibération du conseil communautaire de la CINOR
AMO technique de la CINOR pour la réalisation d'une étude de potentiel en énergies renouvelables	36%	50%	Mission 2 : Note de potentiel EMR sur le territoire de la CINOR. Restitution et validation par la collectivité. Suivi des missions du prestataire en cours
IRVE	100%	100%	6 études réalisées pour la CINOR en 2023
EXPLOITATION MAINTCE CENTRALES PV	24%	24%	Audits techniques de 4 centrales PV et 4 IRVE ; rédaction des rapports en cours.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

D) CIREST

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
AMO VALO PV PATRIMOINE CIREST / SEMOP PV	1%	100%	Demande de solde du contrat (finalisation de la mission en 2022)
BC	45%	45%	Lancement de la démarche Bilan Carbone® validée et finalisée

E) CIVIS

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
Réalisation du Bilan Carbone Patrimoine et Compétences	47%	80%	Validation du bilan des émissions de gaz à effet de serre de la CIVIS par la DEAL, début de la rédaction du plan de transition
Étude de gisement des matières potentiellement méthanisables avec les boues de la station d'épuration de Pierrefonds	27%	27%	Note méthodologique sur l'analyse des gisements méthanisables

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

F) EDF – AQC

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
OMBREE - convention de partenariat AQC	3%	100%	Mission technique finalisée en 2022, gestion financière sur l'année 2023.

G) ETANG SALE

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
AMO MOBILITE ELEC	29%	76%	Pas d'avancement en 2023 - en attente lancement consultation par la collectivité

H) ETAT

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
ART MURE - part SPL	18%	30%	Réalisation de 216 diagnostics, rendu des rapports aux familles, articulation avec le programme SARE, animation du programme, animation de 2 comités de pilotage et de 2 comités techniques, rédaction des bilans, gestion financière du programme

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

I) PLAINE DES PALMISTES

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
AMO Énergie pour la construction de la piscine municipale	14%	84%	Pas d'avancement technique en 2023, gestion financière de l'action uniquement.
Sensibilisation écoles primaires "Energ'île"	0%	100%	rédaction du bilan d'action, suivi du solde du contrat

J) POSSESSION

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
AMO Valorisation photovoltaïque du patrimoine de la commune	41%	100%	Publication de l'appel à projets Élaboration du rapport d'analyse des projets Suivi de la notification du marché avec ALBIOMA Réalisation d'un modèle d'AOT pour la Ville de La Possession

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

K) SAINT ANDRE

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
Sensibilisation énergie- Energ'île pour 2020 (CPI pluriannuel)	33%	100%	Rédaction du bilan de l'action, suivi du solde du contrat
Installations CESI foyers	50%	100%	mission finalisée en 2022 - demande de solde fait en 2023
Accompagnement actions d'économies d'énergie sur patrimoine	36%	100%	Analyse des surconsommations, instrumentation et audit de : école Suzie Bomel, école Ary Payet et Mairie de St André.
AMO valorisation PV du patrimoine de la commune	75%	75%	86 fiches rendues, réunion de restitution en novembre 2023 devant les services
BILAN CARBONE	46%	46%	Support de présentation de lancement, CR de réunions de sensibilisation, cartographique des flux, création des questionnaire et collecte finalisés, collecte des données terminée, début du traitement des données

L) SAINT LOUIS

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
Mission d'appui et de conseil a la commune de Saint-Louis pour la réalisation du BEGES sous la méthodologie Bilan Carbone® Patrimoine et Compétence	15%	15%	Réunion de lancement et de sensibilisation de l'élu environnement, les membres de la commission environnement, DGS et DGST de la commune de Saint-Louis et du service DD pour un portage du Bilan Carbone® Définition du périmètre et cartographie des flux Établissement de la liste des données et documents à récupérer Réalisation de questionnaires de collecte des données Réunion de validation du périmètre et des données à collecter par le biais des questionnaires

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

M) SAINT PAUL

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
AUDIT 13 ECOLES	46%	72,6%	Réalisation de 5 audits (école Maternelle Pausé, école primaire Tan Rouge, école primaire Palmistes, école élémentaire Guillaume, école les Fourmis) : état des lieux des plans et maintenance, réalisation des visites de sites sur la base de la méthodologie outil PERENE, rédaction des rapports. Visite de l'école de Petite France avec une entreprise pour chiffrage d'une solution de VMC, et de déshumidificateur. Tenue de la réunion de restitution.
BILAN CARBONE	42%	42%	Lancement de la démarche Bilan Carbone® validée et finalisée : - Définition du périmètre et cartographie des flux - Établissement de la liste des données et documents à récupérer - Réalisation de questionnaires de collecte des données - Réunion de validation du périmètre et des données à collecter par le biais des questionnaires Collecte des données à mi-parcours

N) SAINT PHILIPPE

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
AMO PROJETS PV BATIMENTS COMMUNAUX	18%	95%	1 RAO réalisé cette année, transmis à la Commune
TBE BATIMENTS MUNICIPAUX	0%	0%	Mission à l'arrêt – doit évoluer vers une mission TBE carburant

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

O) SAINT PIERRE

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
AMO Énergies pour la rénovation énergétique thermique de 50 logements sur le quartier de Bois d'Olives	0%	48%	Pas d'avancement en 2023
AMO ENERGIE ST PIERRE	14%	98%	Partie MDE finalisée en 2022 Partie Stratégie Territoriale : - rendu du bilan des émissions de gaz à effet de serre accompagné de son plan d'action Partie Énergies Renouvelables : - Finalisation de l'analyse technico économique des sites et de la stratégie de consultation - Rédaction d'un appel à projet, interface avec les différents services de la Collectivité - Lancement d'un appel à projet - Analyse des projets reçus et présentation devant les élus - Délibération validant les résultats

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

P) SIDELEC

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
AMO rénovation d'installations d'éclairage public (LED) à destination des collectivités locales	44%	100%	Mission finalisée en 2023 : - diverses instrumentations électriques sur les armoires d'éclairage public (Plaine des Palmistes, Salazie, Saint Benoit, Bras -Panon, Trois Bassins, Les Avirons, Sainte Rose) - participation à des visites d'opération préalables à réception, à des réunions de chantier, visites de fin de chantier avec le SIDELEC et le FEDER sur plusieurs chantiers - analyse des pré DOE (document ouvrage exécuté), bilan des consommations après travaux, comparatif avec les objectifs fournis au FEDER, remplissage de l'annexe 3 et 4 avec la MO et le SIDELEC de la demande solde FEDER - retour sur les audits du BET d'EDF en lien avec la MO.
AMO Technique pour la réalisation du schéma directeur pour les infrastructures de recharge de véhicules électriques à la Réunion	46%	71%	2 comités de pilotage 3 comités techniques Validation du diagnostic et de l'état des lieux Présentation et échanges avec les acteurs de la mobilité électrique
OER 2023 - SIDELEC	71%	71%	Bilan énergétique produit, publication et mise à jour du site internet, début des comités techniques pour la vulgarisation du bilan énergétique, finalisation de la méthodologie empreinte carbone, rendu partiel de l'étude sur les dispositifs d'aide à la maîtrise de l'énergie, publication de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2020.
Observatoire de l'Energie de la Réunion - N° DEECB/20220263 - 2022-03 - REGION REUNION	11%	100%	Mise à jour de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (IEGES), de la vulgarisation du IEGES, Finalisation de la méthodologie de comptabilisation de l'emploi dans le domaine de l'énergie. (cf RA OER 2022)
Animation de la Gouvernance de l'Energie et participation à la mise en œuvre, au suivi et à la révision de la PPE - N° DEECB/20220261 - 2022-01 - REGION REUNION	58%	100%	Mise à jour des feuilles de route, tenue et rédaction des comptes-rendus des réunions des comités techniques, des réunions du comité stratégique de pilotage, des réunions d'animation entre comités et organisationnelles avec le Cotech Gouvernance, refonte de l'organisation de la gouvernance énergie, réalisation du bilan annuel de mise en œuvre de la PPE. (cf RA gouvernance énergie 2022)

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Q) TCO

Désignation	Avancement 2023 (%)	Avancement cumulé (%)	Réalisations 2023
AMO PCAET	40%	77%	Suivi des différentes réunions entre le bureau d'études et le TCO pour l'avancement du SCOT AEC, participation à la mise en place des ateliers, animation des ateliers de concertation, relecture des documents produits par le bureau d'études (stratégie, communication…)

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

énergies RÉUNION AGENCE RÉGIONALE DE L'ÉNERGIE & DU CLIMAT

ANNEXE 4 – AGO 13 JUIN 2024 : RAPPORT DE GESTION

Du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Exercice 2023

Rédacteurs :
Jenifer SOTELO, Directrice des Ressources Humaines
Estelle RODRIGUEZ, Directrice Financière
Matthieu HOARAU, Directeur Général
Christy PICARD, Responsable de la gestion de projets

Contributeurs :
Nassifa ADAM, Juriste

En vertu des articles L225-37 et suivants du Code de commerce, modifié par l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 précisant les informations devant figurer au rapport de gestion et instaurant le rapport sur le gouvernement d'entreprise.
Le présent rapport présente la gestion de la société

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

énergies RÉUNION AGENCE RÉGIONALE DE L'ÉNERGIE & DU CLIMAT

SOMMAIRE

I. Présentation de la société - 3 -
A. Généralités - 3 -
a) Champ d'intervention - 3 -
b) Portefeuille de commandes - 3 -
B. Établissement des comptes annuels - 5 -
a) Comptes annuels - 5 -
b) Conventions réglementées - 5 -
c) Commissaire aux comptes - 5 -
C. Données sociales et environnementales - 6 -
a) Effectif - 6 -
b) Répartition du personnel - 7 -
c) Démographie - 8 -
d) Focus stagiaire - 8 -
e) Formation professionnelle continue - 9 -
f) Activités du CSE - 9 -
g) Indicateurs financiers - 10 -
II. Activité de la société - 11 -
A. Bilan comptable - 11 -
a) Évolution du chiffre d'affaires - 13 -
b) Charges non déductibles - 14 -
c) Suivi analytique - 14 -
d) Trésorerie - 15 -
e) Contrats conclus hors actionnariats - 16 -
B. Activité en matière de recherche & développement - 17 -
C. Bilan des 5 derniers exercices - 17 -
a) Chiffre d'affaires et résultat - 17 -
b) Capitaux propres - 19 -
c) Tableau des résultats des 5 derniers exercices - 20 -
D. Perspectives et Budget 2024 - 21 -

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

En vertu de l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 sur les informations devant figurer au rapport de gestion et instaurant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, le présent rapport de gestion fait état de l'activité de la société sur l'exercice 2023.

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise est présenté dans l'annexe 5.

I. Présentation de la société

Généralités

a) Champ d'intervention

- En 2024, HORIZON REUNION est devenue Énergies Réunion, à la suite d'un changement de dénomination sociale approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2024.
- Énergies Réunion, Société Publique Locale (SPL) créée en juillet 2013, a pour cœur de métier la valorisation énergétique et environnementale du territoire de la Réunion en général, et de celui de ses actionnaires en particulier.
- Elle accompagne les collectivités actionnaires dans la mise en œuvre de projets visant à une autonomie énergétique en 2030.
- Dans le cadre de la loi du 17 aout 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte, la société a procédé à une modification de son objet social sur l'exercice 2016, devenant « agence régionale de l'environnement et agence locale de l'énergie et du climat ».

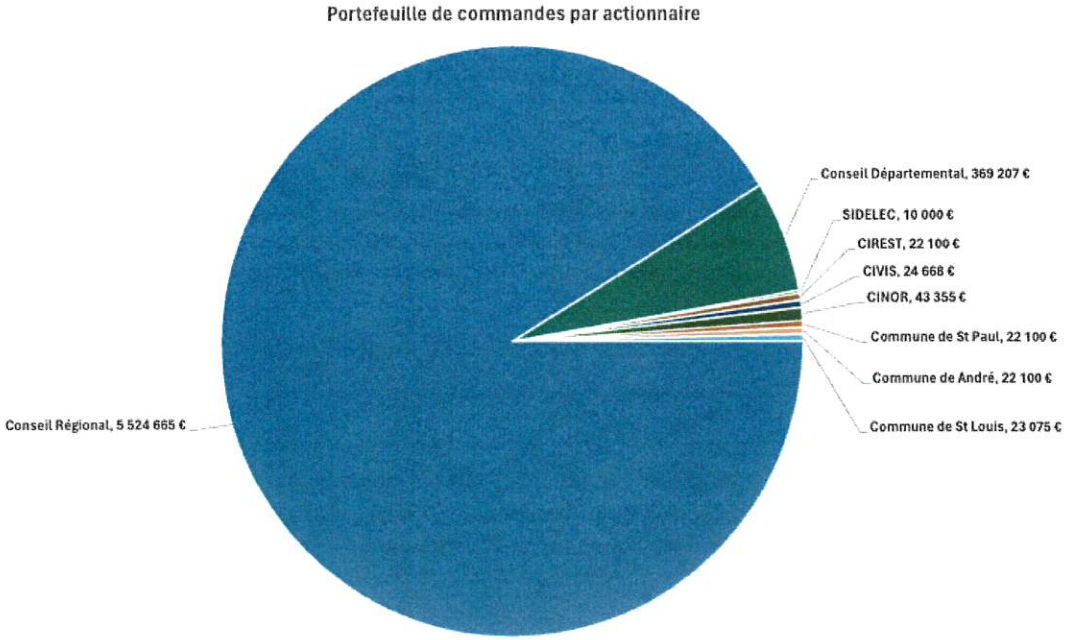
b) Portefeuille de commandes

Énergies Réunion a vu son volume d'affaires progresser de +18% entre 2019 et 2023.
L'évolution du portefeuille de commandes est la suivante sur les 5 derniers exercices (2019-2023) :



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Le poids des commandes par actionnaire sur le dernier exercice, est présenté dans le graphique suivant :



L'actionnaire majoritaire, la Région Réunion, reste le principal apporteur d'affaires (soit 91% du montant des commandes)

Entre 2022 et 2023, le niveau des commandes voit son volume augmenter de **+14%** en raison principalement des points suivants :

- La hausse des commandes de la Région (+9%) qui s'explique par :
 - la hausse du nombre de demandes instruites dans le cadre du dispositif Chèque Photovoltaïque (+295k€);
 - la hausse du volume d'actes réalisés dans le cadre du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) (+100k€)
 - la mission d'élaboration du plan hydrogène de La Réunion à la suite de la mission préalable confiée en 2022 (+85k€)
 - l'élargissement de la mission liée aux énergies marines à la filière éolien off-shore (+60k€)
 - la mise en place d'une mission liée à la géothermie (+45k€)
 - la mise en place d'une mission d'appui à la mise en place d'un plateforme énergie (+25k€), d'une étude de préfaisabilité pour la mise en œuvre de systèmes photovoltaïques à destination des personnes âgées (+27k€) et d'une mission d'assistance pour la réplicabilité du projet MAESHA à La Réunion (+25k€)
 - la réalisation du suivi des indicateurs du Bilan Carbone® de La Région Réunion (+15k€)
 - qui compensent la diminution du nombre de diagnostics SLIME (4340 diagnostics en 2023 contre 5000 en 2022 (-13%).

- Le CPI « Réalisation d'audits énergétiques et thermiques sur 126 sites du patrimoine bâti du Conseil Départemental pour un montant de 369k€ ;

- La réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences de la CIREST pour un montant de 22k€

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

- L'étude de gisement des matières potentiellement méthanisables avec les boues de la station d'épuration de Pierrefonds pour le compte de la CIVIS pour un montant de 26k€
- L'accompagnement à l'exploitation et à la maintenance des centrales photovoltaïques et des bornes de recharges de la CINOR pour un montant de 23k€ et l'AMO en vue de la réalisation de diagnostics et études d'avant-projet pour l'implantation d'installation RVE sur le patrimoine de la CINOR pour un montant de 21k€
- La réalisation du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre de la commune de St Paul par le biais de la méthodologie Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences pour un montant de 22k€
- La réalisation du Bilan Carbone® de la commune de St André pour un montant de 22k€
- La réalisation du Bilan Carbone® de St Louis pour un montant de 23k€

Un Rapport d'activités technique est fourni en annexe 3 du présent rapport de gestion, détaillant les différentes actions et projets réalisés et suivis par Energies Réunion pour le compte de ses différents actionnaires.

B. Établissement des comptes annuels

a) Comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

b) Conventions réglementées

Aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2023.

c) Commissaire aux comptes

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, l'AG du 17 juin 2019 a nommé le commissaire aux comptes et son suppléant pour 6 années (2019-2024) : la SARL EXCO AUDIT BERTRAND, représentée par M. Pierre BERTRAND, a été ainsi nommée commissaire aux comptes titulaire et la société ACA EXCO, représentée par M. Panayotis LIOLIOS, commissaire aux comptes suppléant.

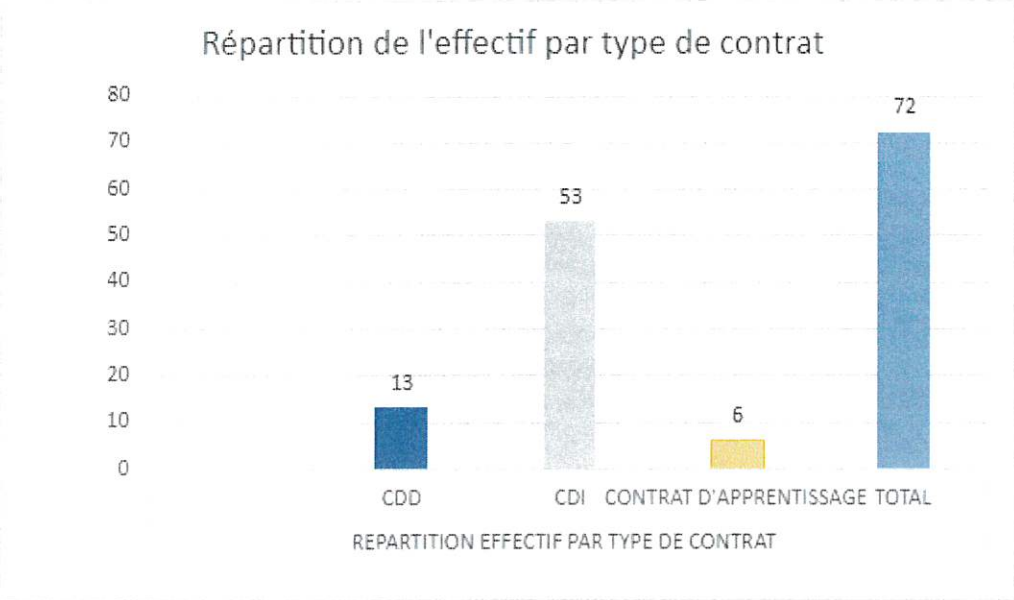
Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

C. Données sociales et environnementales

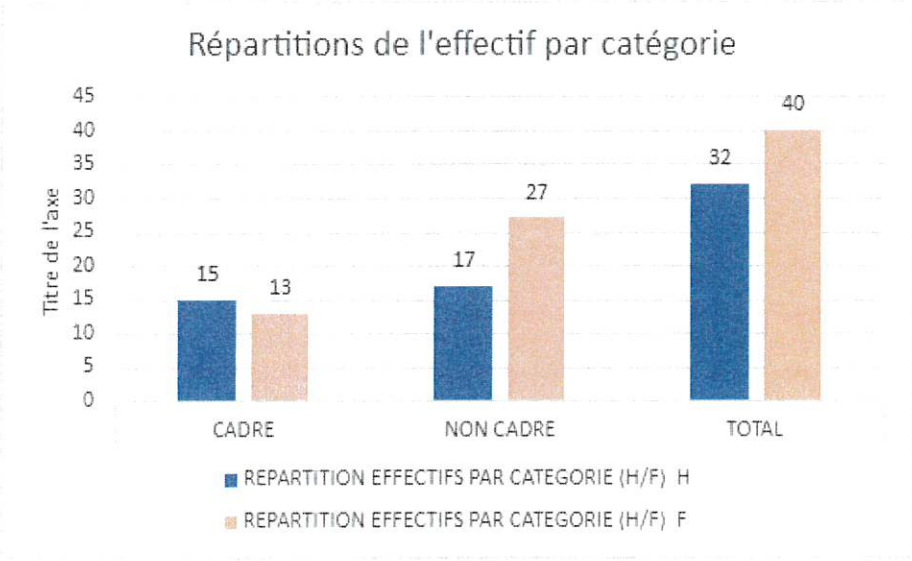
a) Effectif

Au 31 décembre 2023, la société Energies Réunion s'appuie sur un effectif de 72 salariés.

1. Effectif par type de contrat



2. Effectif par catégorie



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

3. Travailleurs handicapés

Au 31 décembre 2023, la société compte 3 salariés reconnus travailleurs handicapés.

b) Répartition du personnel

Au 31 décembre 2023, la société possède 2 agences. Les salariés se répartissent de la manière suivante :

- agence de Portail 2 (72%) ;
- agence de La Mare (28%).

L'agence de Savanna a été fermée et le bail résilié à l'amiable en date du 20/01/2023. Les salariés ont été affectés à l'agence de Portail 2.

L'agence de Portail 1, qui regroupe les services support et la direction générale, a été fermée le 30/06/2023 à la suite de la résiliation du bail, et les personnes transférées également sur le plateau de Portail 2 où des travaux de réaménagement ont été effectués.

1. Embauches

Du 1er janvier au 31 décembre 2023, la société comptabilise 28 embauches :
3 CDI :

- **1** Directrice Générale Adjointe
- **1** Chargé de Projet ENR
- **1** Chargé de Missions Innovation

19 CDD / 6 APPRENTIS :

- **4** Chargés de Projets : MDE // Photovoltaïque // EnR dominante Hydrogène // Observatoire
- **1** Cheffe de projet EnR dominante Hydrogène
- **2** Gestionnaires Budgétaire
- **1** Juriste
- **1** Hôtesse d'Accueil Standard
- **1** Assistante administrative et Technique
- **2** Responsables RH
- **6** Techniciens MDE Habitat
- **1** Technicien EnR
- **6** contrats d'apprentissage, dont 1 bachelor RH, 1 bachelor Création visuelle et audiovisuelle, 2 Licences pro Ingénierie et génie climatique, 1 Licence pro agronomie, 1 Maintenance des systèmes de production

2. Départs

17 départs sont recensés **de janvier à décembre 2023** :

- **1** licenciement ;
- **3** ruptures conventionnelles ;
- **2** ruptures CDD d'un commun accord
- **2** ruptures durant la période d'essai (1 CDI et 1 CDD)
- **6** fins de CDD, dont **2** contrats d'apprentissage ;
- **3** démissions

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

3. Reconduction de contrat

Au **31 décembre 2023**, il y a eu **5 passages** en Contrat à Durée Indéterminée (CDI).

4. Promotion interne

9 évolutions professionnelles aux postes suivants :

- Responsable de la Performance et du Développement
- Chef de Département Solaire
- Chef de projet solaire
- Directeur du Pôle MDE
- Responsable de la Gestion de Projets
- Chargé de projets
- Cheffe de projet MDE Habitat
- Chargée de mission MDE de secteur
- Cheffe de département Habitat

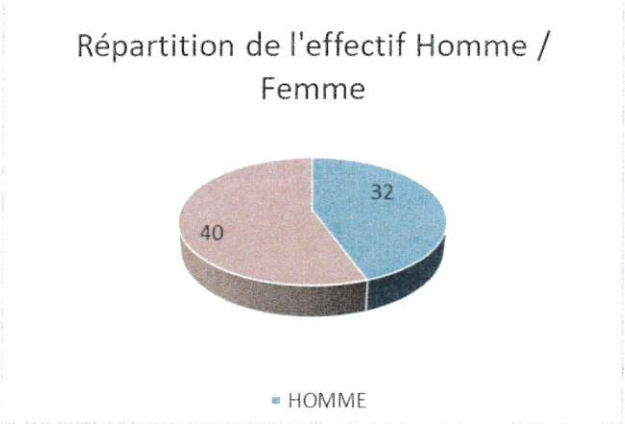
5. Cas particuliers

- Un salarié a bénéficié d'une formation prise en charge au titre de la Transition Professionnelle et ce, pour une durée de 12 mois ;
- Une salariée a été en congé sans solde pour une durée de 11 mois, congé suivi d'une RC sur l'exercice 2023 ;
- 2 salariées sont actuellement en contrat à temps partiel (28h/semaine) (dont une salariée, au titre du Congé Parental d'Éducation.)

c) Démographie

Au 31 décembre 2023, l'âge moyen des salariés est de 35 ans.

La société se compose au 31 décembre 2023, de **32 Hommes et de 40 femmes**.



d) Focus stagiaire

La SPL a accueilli **6 stagiaires** au cours de l'année 2023 dont :

- 6 stagiaires, dont 3 élèves ingénieurs, 2 M2, 1 M1,

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Les gratifications (indemnité légale hors prime) versées s'élèvent à **15 127,75€**.

e) Formation professionnelle continue

Dans le cadre de la formation professionnelle continue, **488 heures de formation** ont été réalisées en **2023** pour un **coût global HT de 13 717€**.

Type de formation	Coût pédagogique HT
Administratif/Juridique	2 797 €
Développement de soi	5 270 €
Habilitation électrique	4 500 €
Autres	1 150 €
Total	**13 717,00 €**

Type de formation	Nbr d'heures
Administratif/Juridique	46
Développement de soi	287
Habilitation électrique	133
Autres	22
Total général	**488**

f) Activités du CSE

La société verse 0.57% de sa masse salariale pour financer les activités sociales et culturelles et 0.20% au titre du budget de fonctionnement. Le montant total versé en 2023 est de 19 361,86 €.

	Budget fonctionnement	Budget œuvres sociales et culturelles
Budget versé au titre de l'année 2023	5 531,96 €	13 829,90 €

Les mandats de représentants du CSE sont arrivés à échéance le **4** avril **2022**.
Des élections pour le renouvellement du CSE se sont déroulées le **5** avril **2022**.

Conformément aux règles applicables au calcul des seuils et de l'effectif de la société, le nombre de représentants élus se présente comme suit :

- **4 Délégués Titulaires ;**
- **4 Délégués Suppléants.**

Conformément à la *Convention Collective N°3018 SYNTEC,* applicable à notre société, il est précisé que « *lorsque dans une entreprise de plus de 25 salariés les ingénieurs et cadres sont au moins au nombre de 15, il sera constitué un collège électoral spécial* ». A ce titre, deux collèges sont actuellement représentés au sein d'Energies Réunion :

- Un collège non-cadre ;
- Un collège cadre.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Il est à noter qu'à ce jour, aucun Délégué Syndical n'a été désigné par les syndicats.

g) Indicateurs financiers

L'évolution des charges sur la période 2019-2023 fait apparaitre une augmentation de 7%.

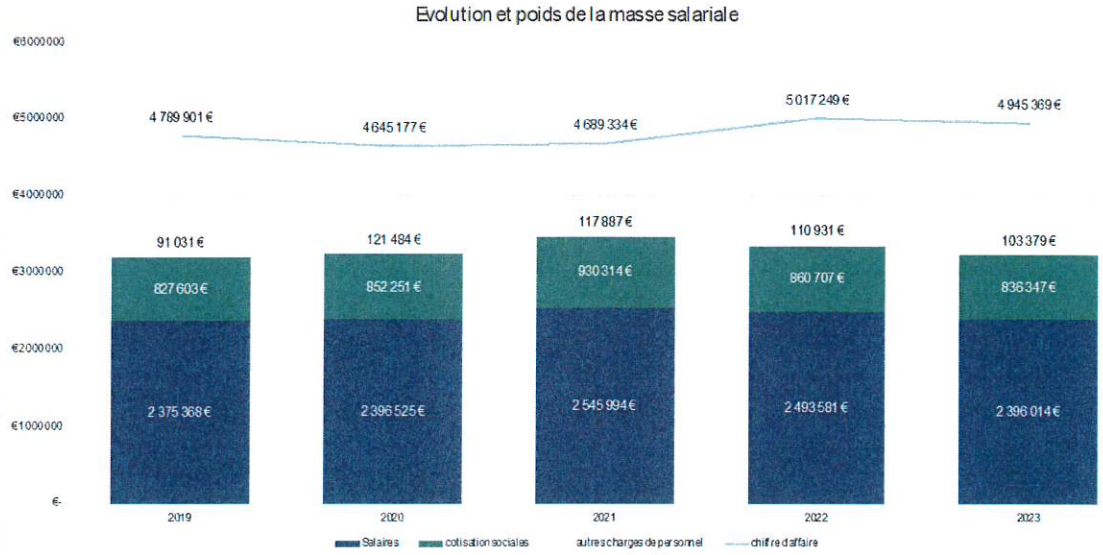
Cette augmentation s'explique plus particulièrement par la hausse des charges liées aux dotations aux amortissements et provisions (+340%), aux achats (+190%) et aux autres charges de gestion (+55%).

Les charges de personnel ont augmenté de 1% sur la période, avec une baisse néanmoins sur les périodes 2021-2022 et 2022-2023 de -4% annuels après des hausses annuelles de 2 et 7% entre 2020 et 2019 et 2020 et 2021.

A l'inverse, les charges financières (-94%), les charges exceptionnelles (-86%), les impôts (-40%) et les services extérieurs (-9%) ont baissé sur la période 2019-2023.

année	Achats	Services extérieurs	Autres services extérieurs	Impôts, taxes, vers. assimilés	Charges du personnel	Autres charges de gestion	Charges financières	Charges exceptionnelles	Dotations aux amortis. & prov.	Participation salariés - impôts	COMPTES DE CHARGES
2019	85 202 €	770 582 €	332 690 €	165 772 €	3 294 002 €	23 674 €	46 039 €	41 401 €	97 621 €	- €	4 852 735 €
2020	87 950 €	809 865 €	279 608 €	135 044 €	3 370 260 €	24 988 €	55 214 €	56 387 €	135 619 €	(8 750) €	4 946 186 €
2021	92 705 €	777 185 €	270 002 €	128 201 €	3 594 195 €	18 863 €	7 370 €	22 015 €	167 930 €	- €	5 078 467 €
2022	222 085 €	802 170 €	301 411 €	133 834 €	3 465 219 €	16 257 €	7 982 €	20 758 €	117 571 €	- €	5 087 286 €
2023	247 425 €	698 089 €	333 379 €	99 472 €	3 335 740 €	36 793 €	3 045 €	5 672 €	429 045 €	- €	5 188 660 €

L'évolution des indicateurs de masse salariale sur les 5 derniers exercices est résumée dans le graphique ci-dessous :



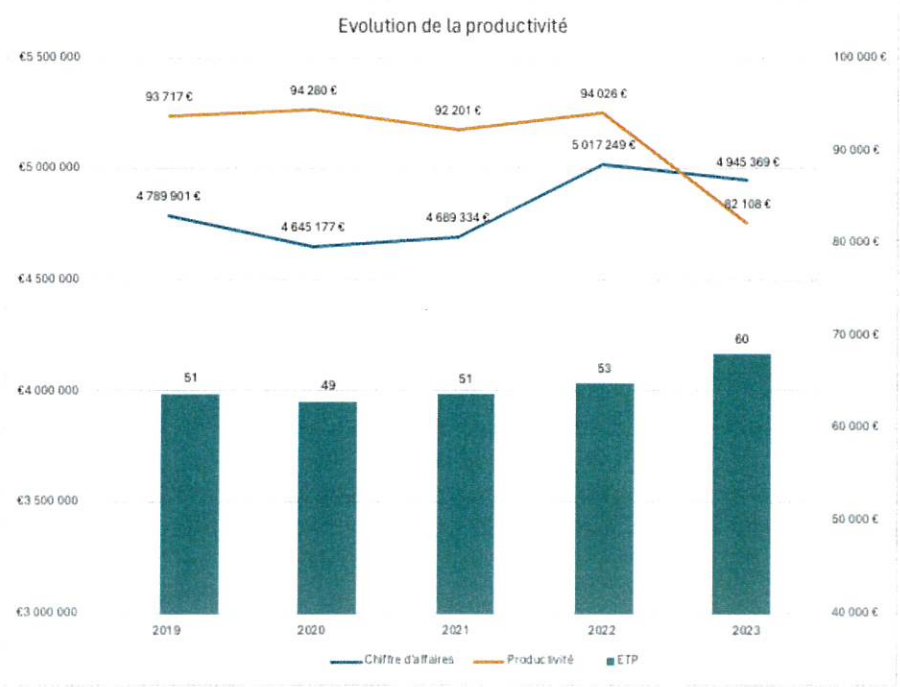
Depuis 2019, les charges de personnel représentent en moyenne 71% du chiffre d'affaires.

Sur l'exercice 2023, la masse salariale et en baisse de -10% à la suite du départ de salariés qui comptaient parmi les plus fortes rémunérations.

Les autres charges de personnel sont en diminution par rapport à 2022 (-7%) : il s'agit des indemnités versées aux stagiaires, des matériels de protection sanitaire (masques) et de la participation de l'entreprise au CSE (19 k€).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

La productivité (rapport du CA par ETP) diminue entre 2022 et 2023 (-13%), par suite au recrutement de personnels sur des actions qui seront développées sur les prochaines années (et peu ou non facturées en 2023).



Les effectifs sont exprimés en Équivalents Temps Plein calculés sur les heures travaillées.

II. Activité de la société

A. Bilan comptable

Le chiffre d'affaires est évalué à 4 945 369 € (5 017 249 € en 2022, soit une diminution de 1%).

Le compte de résultat affiche un total des produits d'exploitation de 5 326 907 € (5 639 889 € en 2022) et un total de charges d'exploitation de 5 174 593 € (5 058 546 € en 2022), dégageant ainsi pour l'exercice 2023, un résultat d'exploitation positif de 152 314 € (581 342 € en 2022).

Le total des produits d'exploitation comprend principalement :

- 4 945 639 € (5 017 249 € en 2022) de chiffre d'affaires net liés aux prestations de services,
- 309 787 € (426 509 € en 2022) de subventions d'exploitation liés à des actions,
- 19 667 € d'aide à l'embauche pour les contrats pro,
- 7 675 € d'aide dans le cadre du dispositif Transition Pro.

Le total des charges d'exploitation comprend principalement :

- 3 335 740 € (3 465 219 € en 2022) de masse salariale,
- 1 031 468 € (1 103 581 € en 2022) de services extérieurs et autres services extérieurs,
- 363 764 € (48 556 € en 2022) de provisions pour risques,
- 247 425 € (222 085 € en 2022) d'achats.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Le résultat net s'établit à 150 537 € (560 022 € en 2022), compte tenu des éléments hors exploitation suivants :

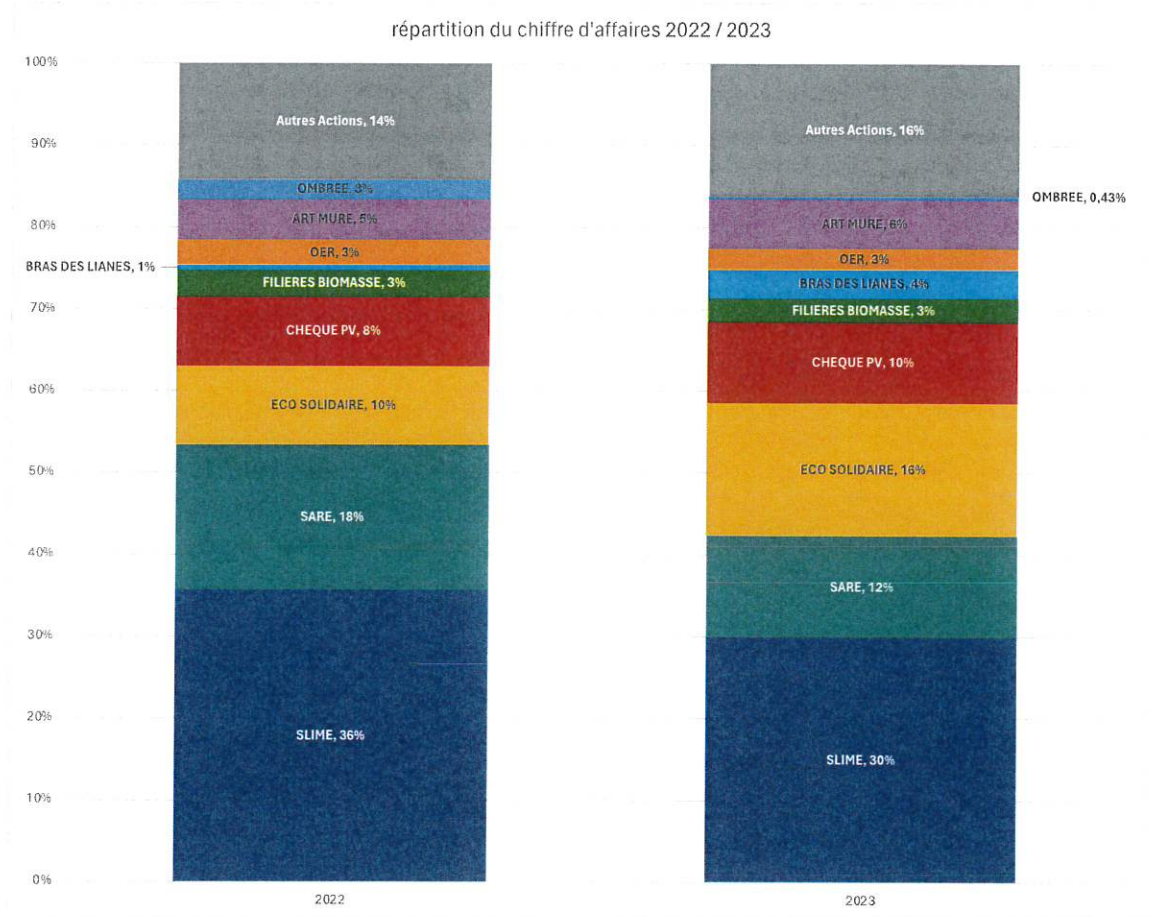
- De frais financiers afférents aux cessions de créances Dailly pour 1 950 € ;
- D'intérêts d'emprunts pour 1 095 €,
- D'un résultat exceptionnel de 1 268 €, (liées à des régularisations sur exercices antérieurs)

en €uros	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	évolution 2023/2022	évolution 2022/2021
chiffre d'affaire CPI	4 945 369 €	5 017 249 €	4 689 334 €	-1%	7%
chiffre d'affaire subvention	309 787 €	426 509 €	305 762 €	-27%	39%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**5 255 156 €**	**5 443 758 €**	**4 995 096 €**	**-3%**	**9%**
Autres produits & subventions contrat aidés	71 751 €	71 093 €	60 000 €	1%	18%
SALAIRES	2 396 014 €	2 493 581 €	2 545 994 €	-4%	-2%
CHARGES SOCIALES	939 726 €	971 638 €	1 048 201 €	-3%	-7%
Achats	247 425 €	222 085 €	92 705 €	11%	140%
Services Exterieurs	698 089 €	802 170 €	777 185 €	-13%	3%
Autres charges externes	793 867 €	310 201 €	320 048 €	156%	-3%
Impôts & Taxes	99 472 €	133 834 €	128 201 €	-26%	4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	**152 314 €**	**581 342 €**	**142 762 €**	**-74%**	**307%**
Résultat financier	-3 045 €	-7 912 €	-7 370 €	-62%	7%
Résultat exceptionnel	1 268 €	-13 408 €	-17 025 €	-109%	-21%
RESULTAT NET	**150 537 €**	**560 022 €**	**118 367 €**	**-73%**	**373%**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

a) Évolution du chiffre d'affaires

Le graphique ci-dessous illustre le poids des principaux contrats dans l'évolution du chiffre d'affaires, entre 2022 et 2023 :



Les principales évolutions sont les suivantes :

- **CPI :** le chiffre d'affaires généré par les CPI montre une légère baisse (-1,4%), résultant principalement de la baisse du nombre de diagnostics SLIME réalisés (3 342 en 2023 contre 4 212 en 2022) – compensée par la progression des CPI Eco Solidaire (+330 k€ soit +39%) et Chèques PV (+50 k€ soit +11%).

- **Mandats :** la hausse de +150 k€ (+82%) du chiffre d'affaires réalisé correspond à la convention pluriannuelle d'exploitation et de maintenance de la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes et à la convention pour la réhabilitation de la centrale.

- **Subventions :** les recettes progressent de +45 k€ (+15%) sur l'action ARTMURE (+32 k€). Le programme ARTMURE s'est achevé au 30/06/2023.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

b) Charges non déductibles

La société a engagé des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour la taxe sur les véhicules de société au titre de l'année 2023 pour un montant de 1 771 €.

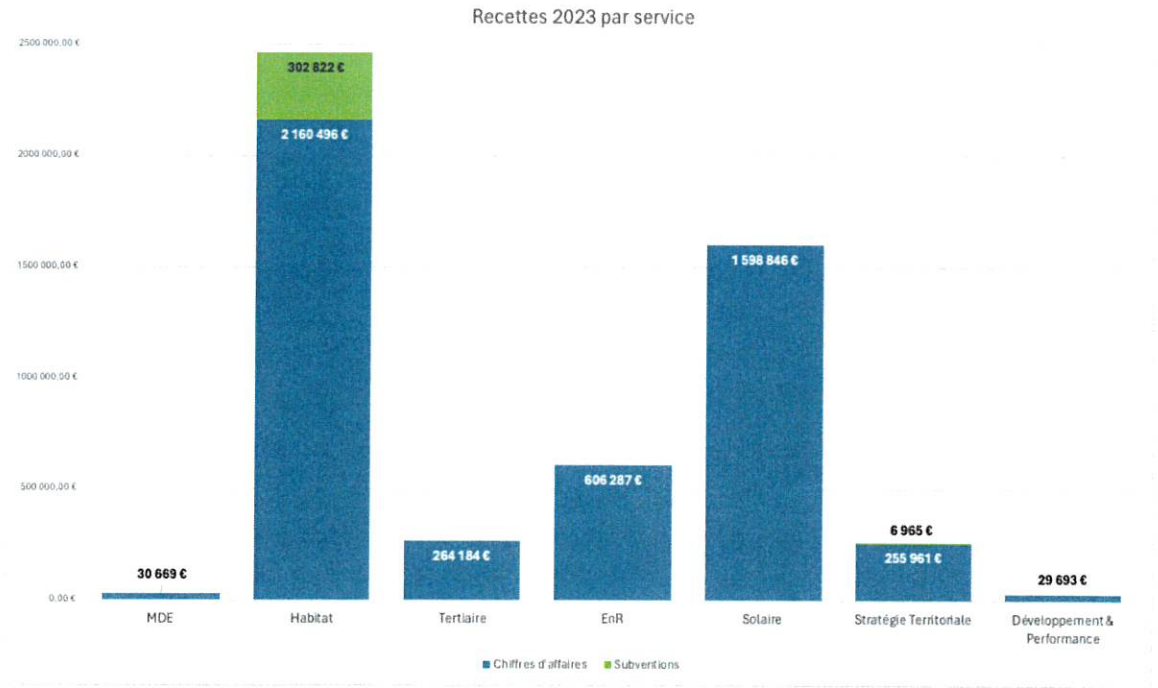
c) Suivi analytique

La comptabilité analytique mise en place à compter du 2ème semestre 2016, correspond à la saisie des temps passés par contrat/action dans le logiciel spécifique : Eurecia.

Le chiffre d'affaires et le résultat par convention sont évalués suivant la méthode de l'avancement :

- Sur la base des temps passés, saisis par convention dans le logiciel de gestion des activités (Eurecia). Ces temps passés sont comparés à l'avancement technique, et en cas d'écart, le temps nécessaire à la réalisation complète de la mission est réévalué afin de coller à la réalité.
- Ou sur le nombre de dossiers/visites réalisés lorsque cette donnée objective est prévue au contrat,
- Des dépenses directement affectées à la convention concernée,
- Au prorata du temps passé de chaque convention pour les charges de personnel et frais généraux.

Le chiffre d'affaires par service, se décompose comme suit :



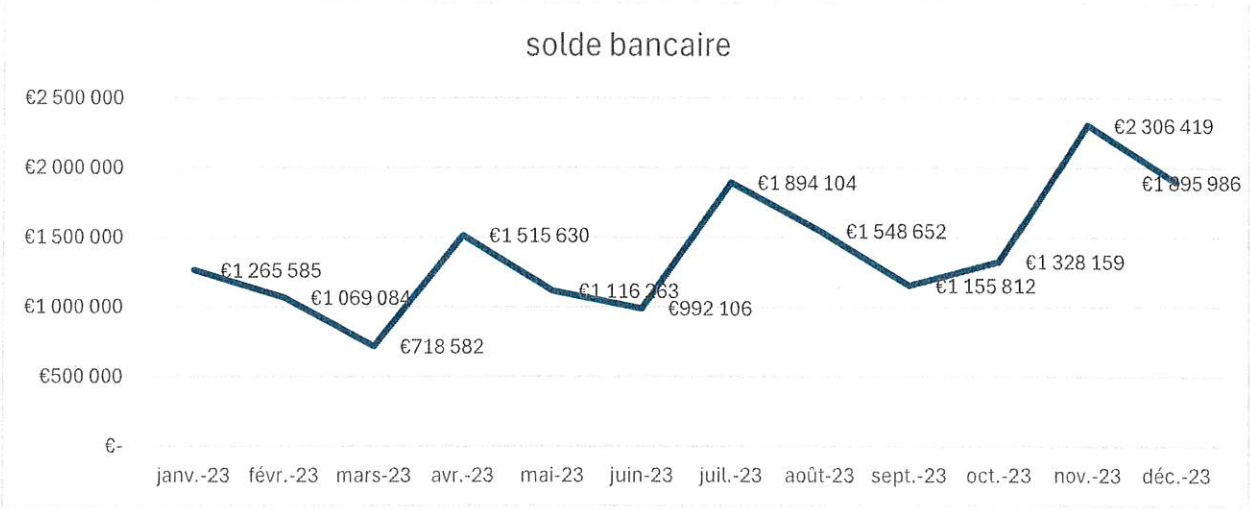
Le Département Habitat contribue pour 49% au chiffre d'affaires : c'est à ce service que sont rattachées les conventions SLIME et SARE (mission également rattachée au Département Tertiaire pour les actes B).
Il est à noter que certaines actions ne pouvant être distinguées sur le Département Habitat ou Tertiaire (actions liées à la communication sur le programme SARE), elles sont ici indiquées en « Service MDE »

Le Département Solaire, qui assure depuis 2023 la mise en œuvre des dispositifs EcoSolidaire et Chèque Photovoltaïque (KAP PV), représente quant à lui 31% du chiffres d'affaires.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

d) Trésorerie

L'évolution de la trésorerie sur l'exercice 2023 est la suivante :



La trésorerie est excédentaire sur l'ensemble de l'exercice 2023. L'évolution de la trésorerie est fortement tributaire des facturations et délais de règlements Clients.

En effet, les modalités de règlement prévues aux différents CPI et conventions de mandat prévoient les versements suivants :

- Un acompte de 30% à 50% du total de la rémunération, à la signature du contrat ;
- Le solde après réception et validation de la facture et des justificatifs prévus au contrat ;
- Dans certains cas : un paiement intermédiaire dont le montant et la période de versement sont estimés au cas par cas.

Dans le même temps, le paiement des factures fournisseurs nécessaires à la réalisation des CPI (dépenses externes) et au fonctionnement général de la société, suit la règle de droit commun, soit : le délai de règlement est fixé au 30ème jour suivant l'exécution des prestations ou la réception des marchandises. Ce délai, dans le cas où il est précisé au contrat, ne peut excéder les 60 jours date de facture (ou 45 jours fin de mois).

L'évolution des délais de règlement est présentée dans le tableau ci-dessous :

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes sur exploitation	5 027 706	5 049 722	5 055 096	5 514 851	5 282 499
Créances clients	815 154	1 216 797	348 847	613 781	168 901
Délai de règlement clients en jours	59,2	88,0	25,2	40,6	11,7
Achats (frais généraux)	1 188 475	1 177 423	1 139 892	1 325 666	1 278 893
Dettes fournisseurs	148 573	550 868	143 867	260 398	155 269
Délai de paiement fournisseurs en jours	45,6	170,8	46,1	71,7	44,3
Ecart en jours	**-13,5**	**82,8**	**20,9**	**31,1**	**32,6**

Sur l'exercice 2023, le délai de règlement Clients diminue de 29 jours. Parallèlement, le délai de règlement des fournisseurs diminue également de 27 jours.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

La balance âgée par actionnaire / partenaire, au 31/12/2023, présente comme suit :

Actionnaire/Partenaire	Total	Solde non échu	De 1 à 30 jours	De 31 à 45 jours	De 46 à 60 jours	+ de 60 jours
REGION-CPI	**14 030,41**		14 030,41			
DEPARTEMENT	**19 923,31**					19 923,31
CIREST	**5 500,95**		5 500,95			
SIDELEC	**30 668,00**		30 668,00			
MAIRIE DE ST ANDRE	**98 351,47**		92 004,22			6 347,25
Total	**168 474,14**	**-**	**142 203,58**	**-**	**-**	**26 270,56**

L'antériorité des créances n'est pas significative (84% des créances sont échues à 30 jours). Des relances aux autres actionnaires sont effectuées régulièrement.

e) Contrats conclus hors actionnariats

Contrats conclus en dehors du cadre strict de l'article L. 1531_1 CGCT

Rappel des dispositions

L'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales dispose en son alinéa 3 que « *Ces sociétés [publiques locales] exercent leurs activités exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres* ».

La directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics a repris dans son considérant 32 les deux conditions susvisées et a fixé à un minima de 80 % le seuil des activités devant être consacrées à l'exécution des missions qui ont été confiées par la ou les collectivités qui détiennent la personne morale contrôlée.

L'article L2511-1 du Code de la Commande Publique, issu de la transposition de cette directive en droit interne, définit alors les **contrats de quasi-régie** comme des *« marchés publics conclus par un pouvoir adjudicateur, y compris lorsqu'il agit en qualité d'entité adjudicatrice, avec une personne morale de droit public ou de droit privé lorsque les conditions suivantes sont réunies :*
1° Le pouvoir adjudicateur exerce sur la personne morale concernée un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services ;
2° La personne morale contrôlée réalise plus de 80 % de son activité dans le cadre des tâches qui lui sont confiées soit par le pouvoir adjudicateur qui la contrôle, soit par d'autres personnes morales que celui-ci contrôle, soit par ce pouvoir adjudicateur et d'autres personnes morales que celui-ci contrôle ;
3° La personne morale contrôlée ne comporte pas de participation directe de capitaux privés au capital, à l'exception des formes de participation de capitaux privés sans capacité de contrôle ou de blocage requises par la loi qui ne permettent pas d'exercer une influence décisive sur la personne morale contrôlée.
Un pouvoir adjudicateur est réputé exercer sur une personne morale un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services, s'il exerce une influence décisive à la fois sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importantes de la personne morale contrôlée. Ce contrôle peut également être exercé par une autre personne morale, qui est elle-même contrôlée de la même manière par le pouvoir adjudicateur1 »
Ce contrôle analogue peut également être exercé conjointement avec d'autres pouvoirs adjudicateurs, comme cela est le cas au sein de la SPL Energies Réunion. Les contrats de prestations intégrées conclus par la SPL Energies Réunion avec ses actionnaires sont ainsi autrement appelés contrats ou marchés de quasi-régie.

1 Article L2511-1 du Code de la commande publique

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

A la lumière de la jurisprudence européenne, 20% des activités réalisées par une société publique locale seraient ainsi susceptibles d'être réalisées pour le compte de partenaires non-actionnaire, sur le marché concurrentiel.
La circulaire du 29 avril 2011 relative au régime juridique des sociétés publiques locales et des sociétés publiques locales d'aménagement précise ainsi également que *« contrairement aux SEML, les SPL et les SPLA ne peuvent pas intervenir pour le compte de personnes publiques ou privées non-actionnaires, même dans le respect des règles de la commande publique et même à titre accessoire. »*. La relation *« in house »*, au sens de ladite circulaire suppose *« un lien de dépendance institutionnel très fort [entre la société publique locale et ses actionnaires], excluant l'autonomie de [la société publique locale] »*. La circulaire confirme que *« Les SPL et les SPLA ne sont donc pas autorisées à exercer, même de manière très marginale, des activités pour le compte d'autres opérateurs. »*.

B. Activité en matière de recherche & développement

La société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

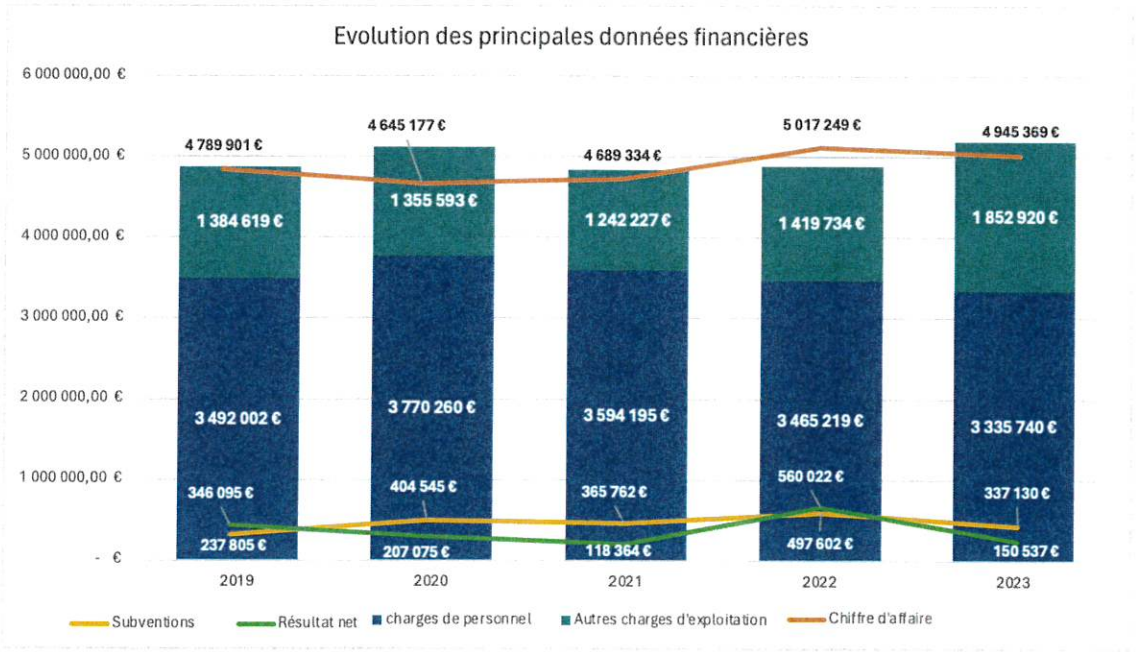
C. Bilan des 5 derniers exercices

Le cœur de métier d'Énergies Réunion porte sur des actions à vocation Énergie & Climat.

L'extension de son objet social en 2016 lui permet également d'intervenir dans les domaines de l'Environnement et de l'Aménagement durable.
Toutefois, aucun contrat n'a été passé dans ces 2 champs d'intervention depuis la création de la société.

a) Chiffre d'affaires et résultat

L'évolution des principales données financières est présentée dans le graphique ci-dessous :



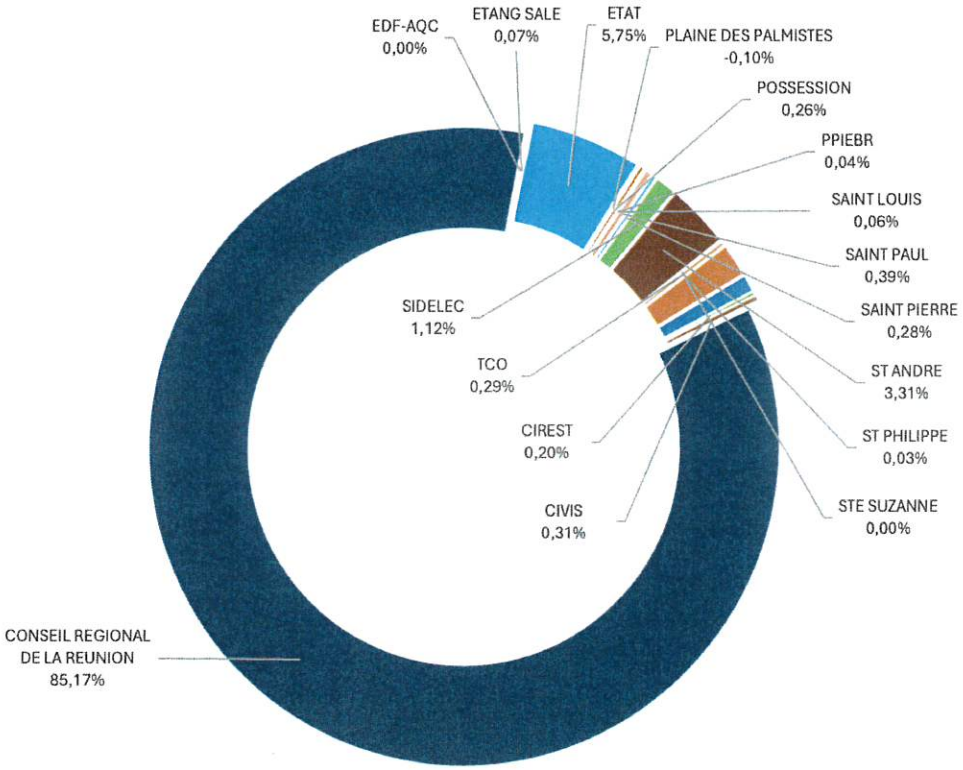
Le chiffre d'affaires progresse de +3% entre 2019 et 2023. Par rapport à l'exercice précédent, la baisse est de 1%.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Les charges de personnel continuent de représenter l'essentiel des charges d'exploitation de la société, avec une moyenne de 71%. Cependant, après avoir représenté 74% du CA en 2020 et 2021, ce poids baisse en 2022 (71%) et 2023 (64%).

L'actionnaire majoritaire la Région Réunion, participe pour une part largement prépondérante des recettes de la société. En 2023, la part de la Région s'établit à 85% du total des produits d'activité (chiffre d'affaires + subventions), contre 88% en 2022 :

Chiffre d'affaires 2023 par actionnaire



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

L'évolution des indicateurs financiers est présentée dans le tableau des soldes intermédiaires de gestion des 5 derniers exercices ci-dessous :

SIG en Euros	2019	% CA	% évol	2020	% CA	% évol	2021	% CA	% évol	2022	% CA	% évol	2023	% CA	% évol
Prestations de services	4 789 901 €	95,33%	5,80%	4 645 177 €	92,41%	-3,02%	4 689 334 €	93,09%	0,95%	5 017 249 €	93,50%	6,99%	4 945 369 €	97,02%	-1,43%
Sous-traitance directe	3 159 €	0,06%	1140,60%	22 940 €	0,46%	626,18%	17 579 €	0,35%	-23,37%	148 964 €	2,78%	747,40%	185 362 €	3,64%	24,43%
MARGE BRUTE GLOBALE	4 786 742 €	95,27%	6,30%	4 622 237 €	91,95%	-3,44%	4 671 755 €	92,74%	1,07%	4 868 285 €	90,73%	4,21%	4 760 007 €	93,39%	-2,22%
Autres achats et charges externes	1 185 316 €	23,59%	1,70%	1 154 483 €	22,97%	-2,60%	1 122 313 €	22,28%	-2,79%	1 176 703 €	21,93%	4,85%	1 093 530 €	21,45%	-7,07%
VALEUR AJOUTEE	3 601 426 €	71,68%	7,90%	3 467 754 €	68,99%	-3,71%	3 549 442 €	70,46%	2,36%	3 691 582 €	68,80%	4,00%	3 666 477 €	71,93%	-0,68%
Subventions d'exploitation	237 805 €	4,73%	-17,90%	404 545 €	8,05%	70,12%	365 762 €	7,26%	-9,59%	497 602 €	9,27%	36,05%	337 130 €	6,61%	-32,25%
Impôts et taxes	165 772 €	3,30%	9,10%	135 044 €	2,69%	-18,54%	128 201 €	2,54%	-5,07%	133 834 €	2,49%	4,39%	99 472 €	1,95%	-25,68%
Salaires	2 375 368 €	47,28%	-2,40%	2 396 525 €	47,68%	0,89%	2 545 994 €	50,54%	6,24%	2 493 581 €	46,47%	-2,06%	2 396 014 €	47,01%	-3,91%
Charges sociales	918 634 €	18,28%	-0,10%	973 735 €	19,37%	6,00%	1 048 201 €	20,81%	7,65%	971 638 €	18,11%	-7,30%	939 726 €	18,44%	-3,28%
EBE	379 457 €	7,55%	214,40%	366 995 €	7,30%	-3,28%	192 808 €	3,83%	-47,46%	590 131 €	11,00%	206,07%	568 395 €	11,15%	-3,68%
Autres produits de gestion	21 €	0,00%	-99,60%	13 €	0,00%	-38,10%	263 €	0,01%	1923,08%	17 €	0,00%	-93,54%	16 €	0,00%	-5,88%
Autres charges de gestion	23 674 €	0,47%	123,80%	24 988 €	0,50%	5,55%	18 863 €	0,37%	-24,51%	18 257 €	0,30%	-13,82%	36 793 €	0,72%	126,32%
Reprises amort., provisions, transferts de charges	90 780 €	1,81%	18,90%	71 827 €	1,43%	-20,88%	135 923 €	2,70%	89,24%	125 021 €	2,33%	-8,02%	44 392 €	0,87%	-64,49%
Dotations aux amortissements	97 500 €	1,94%	13,70%	89 979 €	1,79%	-7,71%	91 457 €	1,82%	1,64%	69 015 €	1,29%	-24,54%	59 931 €	1,18%	-13,16%
Dotations aux provisions	- €	0,00%	-100%	45 462 €	0,90%	#DIV/0!	75 913 €	1,51%	67%	48 556 €	0,90%	-36%	363 764 €	7,14%	649%
RESULTAT D'EXPLOITATION	349 084 €	6,95%	260%	278 406 €	5,54%	-20%	142 761 €	2,83%	-49%	581 341 €	10,83%	307%	152 315 €	2,99%	-74%
Produits financiers	29 030 €	0,58%	68,10%	8 885 €	0,18%	-69,39%	- €	0,00%	-100,00%	70 €	0,00%	#DIV/0!	- €	0,00%	-100,00%
Charges financières	77 002 €	1,53%	5,20%	64 100 €	1,28%	-16,76%	7 370 €	0,15%	-88,50%	7 982 €	0,15%	8,30%	3 045 €	0,06%	-61,85%
RESULTAT COURANT	301 112 €	5,99%	633%	223 191 €	4,44%	-26%	135 391 €	2,69%	-39%	573 429 €	10,69%	324%	149 270 €	2,93%	-74%
Produits exceptionnels	80 255 €	1,60%	33%	31 699 €	0,63%	-61%	5 550 €	0,11%	-82%	7 350 €	0,14%	32%	12 290 €	0,24%	67%
Charges exceptionnelles	41 522 €	0,83%	-48,10%	56 566 €	1,13%	36,23%	22 575 €	0,45%	-60,09%	20 758 €	0,39%	-8,05%	11 023 €	0,22%	-46,90%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	38 733 €	0,77%	-298,70%	(24 867) €	-0,49%	-164,20%	(17 025) €	-0,34%	-31,54%	(13 408) €	-0,25%	-21,25%	1 267 €	0,02%	-109,45%
Crédit d'impôt	6 250 €			8 750 €											
RESULTAT NET AVANT IMPOT	346 095 €	6,89%	1202,10%	207 074 €	4,12%	-40,17%	118 366 €	2,35%	-42,84%	560 021 €	10,44%	373,13%	150 537 €	2,95%	-73,12%

- Le chiffre d'affaires issu des prestations de service progresse de + 3% entre 2019 et 2023, compte tenu de l'évolution du volume de commandes sur les 5 dernières années d'activité.

- Le montant des subventions d'exploitation s'établit à 337 k€ en 2023, principalement en raison du programme ARTMURE (302 k€).

- La part des frais généraux (autres achats et charges externes) sont maîtrisés, passant de 21,9% en 2022 à 21,4% en 2023.

- Au niveau des salaires, la baisse de -3,9% sur l'année 2023 résulte des mouvements de personnel (cf. I.C. Données sociales et environnementales).

b) Capitaux propres

Compte tenu des difficultés rencontrées sur les premiers exercices d'activité, la société a disposé, jusqu'en 2021, de capitaux propres inférieurs à la moitié de son capital social.
L'augmentation de capital intervenue en 2016 et les résultats en progression ont permis de remonter les fonds propres à un niveau positif, mais restant inférieur au seuil de 50% du capital social.

Une procédure de réduction de capital a été initiée au cours de l'année 2020, sur proposition du Conseil d'administration du 10 août 2020, afin de se conformer à la législation en vigueur (article L.225-248 du Code de commerce).
Une Assemblée générale extraordinaire a statué le 30/06/2021 sur la réduction de capital motivée par les pertes : au terme de la procédure, le capital social s'établit à 993 967 €. La valeur nominale des actions est passée de 100 € à 26,58235 €.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Les déficits antérieurs sont en diminution constante grâce aux résultats nets positifs générés à compter de l'exercice 2017.

en €uros	2019	2020	2021	2022	2023
Capital social	3 739 167	3 739 167	993 967	993 967	993 967
Résultat net	346 094	207 075	118 365	560 022	150 537
Capitaux propres	786 891	993 966	1 112 332	1 672 353	1 822 890
% du capital social	21%	27%	112%	168%	183%
Déficits cumulés	- 2 952 275	- 2 745 200	- 2 626 835	- 2 066 813	- 1 916 276

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des 3 derniers exercices.

c) Tableau des résultats des 5 derniers exercices

en €uros	2019	2020	2021	2022	2023
1. Situation financière en fin d'exercice					
a. CAPITAL SOCIAL au 31 décembre	3 739 167 €	3 739 167 €	3 739 167 €	993 967 €	993 967 €
b. NOMBRE D'ACTIONS au 31 décembre	37392	37392	37392	37392	37392
2. Résultat global des opérations					
a. CHIFFRE D'AFFAIRES HT CPI au 31 décembre	4 789 901,00 €	4 645 177,00 €	4 689 334,00 €	5 017 249,00 €	4 945 369,00 €
b. SUBVENTIONS au 31 décembre	237 805,00 €	404 545,00 €	365 762,00 €	497 602,00 €	337 130,00 €
c. Résultat avant impôts, amortissements et provisions	411 517,00 €	342 694,00 €	286 295,00 €	677 593,00 €	574 232,00 €
d. Impôts sur les sociétés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
e. Résultat après impôts, amortissements et provisions	346 095,00 €	207 075,00 €	118 364,00 €	560 022,00 €	150 537,00 €
f. Montant des résultats distribués	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3. Résultat des opérations réduit à une seule action en euros					
a. Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	11 €	9 €	8 €	18 €	9 €
b. Résultat après impôts, amortissements et provisions	9 €	6 €	3 €	15 €	4 €
c. Dividende versé à chaque action	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
4. Personnel					
a. Effectif moyen de l'exercice	51	49	51	51	60
b. Montant de la masse salariale	3 294 002,00 €	3 370 260,00 €	3 594 195,00 €	3 465 219,00 €	3 335 740,00 €
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	18 467 €	21 295 €	19 361 €	18 625 €	18 255 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

D. Perspectives et Budget 2024

Les hypothèses de budget pour l'exercice 2024 sont basées sur l'enveloppe de commandes à la date du rapport de gestion, et sur les pourcentages d'avancement estimés par les chefs de service.

Le budget synthétique pour l'année 2024 est présenté comme suit :

En €uros	2024	2023	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires CPI	5 292 941 €	4 945 369 €	5 017 249 €	4 689 334 €	4 645 177 €
Dépenses CPI refacturées	150 000 €				
Chiffre d'affaires subvention	20 000 €	309 787 €	426 509 €	305 762 €	404 545 €
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**5 462 941 €**	**5 255 156 €**	**5 443 758 €**	**4 995 096 €**	**5 049 722 €**
Autres produits & subv° contrats aidés		71 751 €	71 093 €	60 000 €	- €
SALAIRES & CHARGES SOCIALES	**3 850 830 €**	**3 335 740 €**	**3 465 219 €**	**3 594 195 €**	**3 370 260 €**
Achats	216 104 €	247 425 €	222 085 €	92 705 €	87 950 €
Services Extérieurs	672 177 €	698 089 €	802 170 €	777 185 €	809 865 €
Autres charges externes	488 268 €	793 867 €	310 201 €	320 048 €	368 196 €
Impôts & taxes	158 299 €	99 472 €	133 834 €	128 201 €	135 044 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	**77 263 €**	**152 314 €**	**581 342 €**	**142 762 €**	**278 407 €**
Résultat financier	(6 310) €	(3 045) €	(7 912) €	(7 370) €	(55 214) €
Résultat exceptionnel	- €	1 268 €	(13 408) €	(17 025) €	(24 867) €
Crédit d'impôt	- €	- €	- €	- €	8 750 €
RESULTAT NET	**70 953 €**	**150 537 €**	**560 022 €**	**118 367 €**	**207 076 €**

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- L'avancement du Chiffre d'Affaires a été évalué contrat par contrat par les chefs de service, en tenant compte d'un coefficient d'incertitude ;
- La hausse des charges de personnel tient compte des embauches prévisionnelles connues et des reconductions de CDD identifiées à la date du rapport de gestion ;
- Les autres charges externes (hors provisions pour risques) restent stables ;
- Le résultat financier correspond principalement aux intérêts sur emprunts.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250520-DCM-2025-061-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025